

Programme Initiative Régionale d'Appui au Développement Économique Durable – IRADA

Études et appui institutionnel pour le volet « Développement du secteur privé – DSP »

CHAINE DE VALEUR APICULTURE DANS LE GOUVERNORAT DE JENDOUBA

Cartographie et plan d'action à court et moyen termes



Projet financé par
l'Union Européenne



Projet mis en œuvre par le Ministère du Développement, de
l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI)



Projet mis en œuvre
avec l'appui du contractant IBF
en consortium avec



Cette étude a été réalisée par M. Nikolaus Bieger et M. Mohamed Habib Laifi, experts techniques, sous la supervision de l'équipe d'assistance technique du projet dirigée par IBF.

Son contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de ses auteurs et de l'équipe d'assistance technique du projet dirigée par IBF et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne, d'IBF, d'Eurecna et d'Ecorys.

©UE/ Programme IRADA/ 2020

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. CADRAGE DE L'ETUDE | 6 |
| 1.4. Contexte général..... | 6 |
| 1.5. Objectifs et résultats attendus | 7 |
| 1.6. Méthodologie..... | 7 |
| 2. STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR APICOLES | 9 |
| 2.4. Vision stratégique..... | 10 |
| 2.5. Objectifs stratégiques..... | 10 |
| 3. PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR APICOLE | 12 |
| 3.4. Objectif 1 : Connaître le marché (national et international) et développer une stratégie commerciale | 12 |
| 3.4.1. Sous objectif 1.1 : Mieux connaître les marchés et les exigences des consommateurs | 12 |
| 3.4.2. Sous objectif 1.2 : Développer une stratégie commerciale préservant les intérêts économiques des petits apiculteurs..... | 13 |
| 3.5. Objectif 2 : Développer la production du miel..... | 15 |
| 3.5.1. Sous objectif 2.1 : Améliorer la santé des abeilles | 15 |
| 3.5.2. Sous objectif 2.2 : Préserver, développer les ressources mellifères et améliorer l'alimentation des abeilles | 15 |
| 3.5.3. Sous objectif 2.3 : Développer les cheptels et la production apicole | 16 |
| 3.6. Objectif 3 : Favoriser l'innovation et la diversité des produits..... | 18 |
| 3.6.1. Sous-objectif 3.1 : Valoriser les sous-produits apicoles | 18 |
| 3.6.2. Sous-objectif 3.2 : Diversifier les produits..... | 19 |
| 3.7. Objectif 4 : Améliorer la qualité et mise en avant des produits apicoles..... | 20 |
| 3.7.1. Sous objectif : 4.1 : Améliorer la qualité..... | 20 |
| 3.7.2. Sous objectif 4.2 : Mise en avant des produits apicoles de Jendouba..... | 22 |
| 3.8. Objectif 5 : Structurer la filière et améliorer le climat des affaires..... | 24 |
| 3.8.1. Sous objectif 5.1 : Assurer l'encadrement des producteurs..... | 24 |
| 3.8.2. Sous objectif 5.2 : Assurer la gouvernance pour la promotion de la CdV apiculture..... | 25 |
| 3.8.3. Sous objectif 5.3 : Faciliter l'accès au financement..... | 26 |
| 3.9. Objectif 6 : Renforcer la professionnalisation des acteurs | 27 |
| 3.9.1. Sous objectif 6.1 : Préparer les exigences des formations de qualité..... | 27 |
| 3.9.2. Sous objectif 6.2 : Identifier les besoins et élaborer des plans de formation adaptés aux diverses catégories d'acteurs | 28 |
| 3.9.3. Sous objectif 6.3 : Former et accompagner des porteurs de projets dans les métiers liés à la CdV Apiculture..... | 28 |
| 3.10. Objectif 7 : Élaborer une stratégie et un plan d'action pour le développement durable de l'apiculture en Tunisie..... | 29 |
| 3.11. Synthèse du plan d'action | 30 |
| 3.12. Impact prévisionnel du plan d'action sur l'emploi | 40 |
| 4. RECOMMANDATIONS | 44 |

Acronymes

| | |
|-----------------|---|
| AGR | |
| APIA | Agence de Promotion des Investissements Agricoles |
| APII | Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation |
| ATA | Association Tunisienne des Apiculteurs |
| AVFA | Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole |
| BETI | Bureau de l'Emploi et du Travail Indépendant |
| BFPME | Banque de Financement de la Petite et Moyenne Entreprise |
| BNA | Banque Nationale Agricole |
| Bio | Biologique |
| BTS | Banque Tunisienne de Solidarité |
| CEFE | Création d'Entreprises et Formation d'Entrepreneurs |
| CEPEX | Centre de Promotion des Exportations |
| CA | Centre d'Affaire |
| CFA | Centre de Formation et d'Apprentissage |
| CFPA | Centre de Formation Professionnelle Agricole |
| CdV | Chaine de Valeur |
| CONNECT | Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie |
| CAP | Certificat d'Aptitude Professionnelle |
| CRDA | Commissariat Régional du Développement Agricole |
| CRA | Cellule de Rayonnement Agricole |
| CRRA | Centre Régional de Recherches Agricoles |
| CTV | Cellule Territoriale de Vulgarisation |
| DDR | Direction de développement Régional |
| DGF | Direction Générale des Forêts |
| DGPA | Direction Générale de Production Agricole |
| DGPCQPA | Direction Générale de la Protection et de Contrôle Qualité des Produits Agricoles |
| DRFPE | Direction Régionale de la Formation Professionnelle et de l'Emploi |
| ESA | Ecole Supérieure d'Agriculture |
| FE | Financement et Encouragement |
| FG | Focus Group |
| FNA | Fédération Nationale des Apiculteurs |
| FOPRODEX | Fonds de Promotion des Exportations |
| GDA | Groupement de Développement Agricole |
| GIE | Groupement d'intérêt économique |
| GIPAC | Groupement interprofessionnel des produits avicoles et cunicoles |
| GT | Groupe thématique |

| | |
|------------------|---|
| IMF | Institution de micro finance |
| INGREF | Institut National de la Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts |
| INNORPI | Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle |
| LCAE | Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais |
| 000 DT | Mille Dinars Tunisiens |
| MDT | Millions de Dinars Tunisiens |
| MFFE | Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance |
| ND | Non Disponible |
| OCT | Office du Commerce de la Tunisie |
| ODESYPARO | Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest |
| ODNO | Office du Développement du Nord-Ouest |
| OEP | Office de l'Élevage et des Pâturages |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OPA | Organisation Professionnelle Agricole |
| PACKTEC | Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement |
| PAM | Plantes Aromatiques et Médicinales |
| PDPP | Plateformes de dialogue public-privé |
| PME | Petite et Moyenne Entreprise |
| SMSA | Société Mutuelle de Services Agricoles |
| SYNAGRI | Syndicat des Agriculteurs de Tunisie |
| URAP | Union Régionale de l'Agriculture et de la Pêche |
| TPE | Très petite entreprise |
| UTICA | Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat |
| UTAP | Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Méthodologie d'élaboration du plan de développement de la CdV apicole | 8 |
| Figure 2 : Axes stratégiques du développement de la CdV apiculture | 10 |
| Tableau 1 : Impact des actions proposées sur l'emploi | 41 |

1. CADRAGE DE L'ETUDE

1.4. Contexte général

La présente étude s'inscrit dans le cadre du Programme IRADA, financé par l'UE, qui vise à contribuer au développement économique durable et inclusif et à l'amélioration de l'employabilité dans 8 gouvernorats de la Tunisie : 1. Gabes, 2. Médenine, 3. Gafsa, 4. Kasserine, 5. Sfax, 6. Sidi Bouzid, 7. Bizerte et 8. Jendouba. Le soutien apporté par l'Union européenne s'élève à 32 millions d'euros.

En particulier, le Programme IRADA a comme objectifs spécifiques de :

- Renforcer la contribution du secteur privé au développement économique durable des régions ciblées ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'offre de formation initiale et continue, et des services d'accompagnement à l'emploi afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail national et international ;
- Pérenniser la participation structurée des acteurs régionaux au développement du secteur privé et à la gouvernance de la formation professionnelle.

Le programme IRADA vise à inverser la logique du système centralisé (top-down) et à adopter une nouvelle approche régionale intégrée bottom-up laissant l'initiative de planification et de réforme aux acteurs locaux tout en les dotant de moyens financiers (via les appels à projets et de l'assistance technique) pour mettre en œuvre les projets qu'ils jugent prioritaires pour leurs régions.

Il a pour but de structurer la collaboration entre le secteur privé et le secteur public au niveau régional pour le développement du secteur privé et la création d'emploi dans la région. Cela passe par la mise en place d'un système pérenne de dialogue public-privé au niveau régional sous la forme de Plateformes de Dialogue Public-Privé (PDPP) dans chacun des huit gouvernorats précités. Les plateformes ont pour mission de :

- Participer au débat sur les potentialités et les défis pour le développement du secteur privé régional ;
- Valider les filières/réformes prioritaires au niveau de la région ;
- Superviser les travaux des Focus Groups ;
- Valider/piloter les plans d'action identifiés au niveau régional.

Ces plateformes sont composées d'un large éventail d'acteurs : secteur public, secteur privé, société civile et monde associatif.

Chacune des plateformes repose sur des Focus Groups (FG) constitués autour des filières identifiées.

Ces Focus Groups ont pour mission de :

- Faire des recherches sur les différentes chaînes de valeurs,
- Réaliser les études de marché, de faisabilité, de débouchés et de mise en œuvre.

Parmi les résultats attendus du programme figurent : i) l'élaboration de plans d'actions de développement économique durable du gouvernorat pour des filières et leurs Chaînes de Valeur (CdV) potentielles, et ii) la mise en place de projets de développement portés par le secteur privé identifiés, suite à l'analyse de/des CdV. Les projets de développement identifiés sont susceptibles de l'appui financier du programme.

Le choix des filières est effectué par les plateformes de dialogue public-privé (PDPP) mises en place par le programme dans chaque gouvernorat ciblé, suite à la réalisation d'un diagnostic rapide de la situation du secteur privé local et de son écosystème. Aussi, des Groupes Thématiques (GT) spécifiques à chaque filière retenue sont installés en vue d'accompagner et de participer aux actions d'appui du programme aux filières régionales.

Les acteurs économiques et institutionnels mobilisés par l'IRADA dans le gouvernorat de Jendouba dans le cadre d'une plateforme de dialogue public-privé ont identifié 3-4 filières à potentiel de développement dont celle apicole. Un focus group spécifique a été mis en place en vue d'approfondir l'analyse de la situation de la CdV apiculture et déterminer les axes prioritaires d'appui de l'IRADA pour son développement.

Le travail du PDPP de Jendouba et des GT des filières est appuyé par l'antenne régionale de l'Unité de Gestion du Programme (UGP), par les Experts Principaux (EP) et les Experts Non-Principaux (ENP) du contrat de services ENI/2018/398-698 Études et appui institutionnel du volet « développement du secteur privé » du Programme IRADA, à travers lequel la présente mission est engagée.

1.5. Objectifs et résultats attendus

L'objectif de l'étude est d'appuyer le groupe thématique (focus group) de la CdV apiculture du gouvernorat de Jendouba dans la consolidation de son plan d'action par : i) l'élaboration d'informations quantitatives et qualitatives sur le positionnement de la filière et ses axes stratégiques de développement, ii) la définition des actions prioritaires de développement à mettre en œuvre au niveau des différentes chaînes de valeur apicole.

Résultat 1 : La cartographie et l'analyse détaillée de la CdV apicole du gouvernorat de Jendouba, comportant les informations quantitatives et qualitatives, CdV apiculture ont permis de déterminer son positionnement à l'échelle nationale, son potentiel de croissance et d'élaborer une feuille de route (3 – 5 ans) pour son développement.

Résultat 2 : Les actions d'appui et d'accompagnement des acteurs de la filière sont élaborées et priorisées, et leurs indicateurs clés de succès précisés. Elles sont annexées sous forme de fiches au plan d'action.

Activités liées au R1

Les informations figurant dans le plan d'action de la CdV apiculture du gouvernorat de Jendouba ne permettent pas d'apprécier le niveau d'organisation et de performance de la filière actuels, son potentiel de développement et de statuer sur les mesures prioritaires d'appui susceptibles de bénéficier du soutien financier du programme IRADA.

1.6. Méthodologie

Le présent rapport a été élaboré en suivant les différentes étapes ci-après :

- Identification et exploitation de la documentation existante sur la CdV apiculture en Tunisie en vue de collecter les informations quantitatives et qualitatives pertinentes. Des entretiens avec les institutions et autres opérateurs au niveau central et régional ont complété cette recherche documentaire.
- Elaboration de la méthodologie d'intervention et d'analyse de la filière
- Analyse et présentation de la situation, aux niveaux macro-méso et micro, des différentes CdV de la CdV apiculture du gouvernorat de Jendouba. Une attention particulière a été apportée, entre autres, à l'analyse et à la consolidation de l'écosystème de la filière (centres de formation, de services, laboratoires, associations et groupements ...).
- Dans le cadre de l'analyse des CdV accorder une attention particulière aux besoins en formation des apiculteurs et les informations sur le marché actuel et potentiel à l'échelle régionale, nationale, et internationale (benchmarking : indiquer quelques données de référence des principaux concurrents). Aussi dans cette analyse, il est important de tenir compte des programmes nationaux et internationaux d'appui à la CdV apiculture du gouvernorat de Jendouba, en vue d'en assurer la consolidation.
- Définition du positionnement et du potentiel de développement de la CdV apicole du gouvernorat de Jendouba, notamment, dans la perspective de développer de l'écotourisme de la région.
- Élaboration d'une « feuille de route pour le développement de la CdV apiculture du gouvernorat de Jendouba ». Cette feuille de route précise les mesures prioritaires d'appui et les réformes nécessaires pour le développement de CdV aux niveaux national et régional.

Activités liées au R2

- Partant des axes de développement stratégiques inscrits au sein de la feuille de route, élaborer une dizaine de fiches-action comportant des mesures d'appui à différents niveaux de la filière (réglementation, contrôles sanitaires, organisation de la filière, production apiculteurs, formation, qualité des produits, accès aux marchés...) en concertation avec les membres des focus group. Ces fiches sont annexées au plan d'action.

- Élaborer une présentation Powerpoint et animer le séminaire de restitution qui organisé par le focus group, avec l'appui de l'antenne régionale l'UGP IRADA à Jendouba et de l'ODNO.



Figure 1 : Méthodologie d'élaboration du plan de développement de la CdV apicole

Dans un objectif d'appropriation des actions à proposées par les divers d'acteurs du projet , CdV apiculture les focus groupe suivants ont été organisés et animés :

- Deux focus group « Apiculteurs » représentatifs de la diversité des systèmes de production ;
- Un focus group « GDAs et SMSAs » ;
- Un focus group startup femmes porteuses de projets apicoles et d'autres activités liées à l'apiculture ;
- Un focus group : conseillers, formateurs et autres acteurs.

La stratégie et le plan d'action proposés s'appuient sur les résultats du diagnostic de la CdV apiculture , des analyses SWOT, des focus groupet sur une collaboration et une concertation étroites avec les différentes parties prenantes : l'antenne régionale de l'UGP IRADA à Jendouba et de l'ODNO, la profession et les syndicats agricoles (URAP, FNA, UTICA, CONECT), associations et organismes représentés au sein du groupe thématique (OEP, CRDA, APIA).

2. STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR APICOLES

Deux dimensions complémentaires caractérisent la stratégie visant à développer cette CdV :

1. Les actions à mettre en œuvre conjointement par les opérateurs de la CdV apicole pour développer la production et générer une plus grande valeur ajoutée ;
2. Le rôle des facilitateurs externes, à savoir les prestataires de services d'appui et les organismes donateurs tel que le programme IRADA. Les facilitateurs externes ne s'engagent pas directement dans le développement de la CdV apicole mais, soutiennent la promotion de la CdV apicole et fournissent une assistance sans, pour autant, être eux-mêmes des acteurs de la chaîne.

L'élaboration de la stratégie de développement de la CdV apicole a suivi une série d'étapes :

- Déterminer les perspectives de développement de la CdV apicole, en tenant compte des enjeux majeurs ;
- Fixer les objectifs opérationnels et préparer les actions de développement ;
- Définir des indicateurs de suivi et de résultats pour l'atteinte des objectifs fixés ;
- Identifier des acteurs qui mettront en oeuvre la stratégie de développement de la CdV apicole.

Les enjeux identifiés, et qui ont suscité beaucoup de réactions de la part des acteurs rencontrés sur le terrain, se situent à trois principaux maillons de la filière : production, transformation et commercialisation.

- Enjeux économiques : diversifier et valoriser les produits apicoles et faciliter l'accès aux marchés. Le développement de la CdV apicole nécessite le maintien d'une double approche : i) Conforter la compétitivité des productions apicoles ; ii) Favoriser la diversité des produits et des marchés de niches (GMS, pays du Golfe...) ;
- Enjeux du développement des productions spécialisées, dans un contexte de diversification, qui constituent un enjeu majeur. Ils impliquent de lever les freins techniques à leur développement et à un meilleur positionnement économique des produits apicoles, notamment le miel ;
- Enjeux d'amélioration de la qualité des produits apicoles à travers l'adoption des bonnes pratiques apicoles ;
- Enjeux relatifs à l'appropriation des actions du programme IRADA par les acteurs, à travers l'institutionnalisation et la coordination du projet de développement de la CdV apiculture ;
- Enjeux relatifs au renforcement des capacités des acteurs et des opérateurs au niveau des différents maillons de la chaîne ;
- Enjeux environnementaux et sociétaux (occupation du territoire, critères environnementaux, agro écologie...). Ils sont transversaux et concernent : i) l'importance de l'apiculture pour la pollinisation¹ des cultures et des plantes à fleurs permettant la conservation de la biodiversité afin de mieux valoriser cette diversification en termes d'agro-écologie ; ii) la nécessité d'organiser et de favoriser le dialogue entre cultivateurs et apiculteurs ; c'est un nouveau contrat qu'il faut créer entre les cultivateurs qui fournissent l'alimentation des abeilles et les apiculteurs qui fournissent la pollinisation des cultures ; iii) l'abeille comme bio-indicateur des atteintes à l'environnement et la biodiversité : observer et comprendre les causes des troubles et de la mortalité des colonies d'abeilles, pour protéger la santé publique actuelle et à venir.

¹80 % des cultures (essentiellement fruitières, légumières, oléagineuses et protéagineuses) sont dépendantes des insectes pollinisateurs, dont l'abeille domestique est le chef de file. La liste des plantes à fleurs pollinisées par les abeilles représente environ 170 000 espèces, dont 40 000 se porteraient mal sans la visite des abeilles.

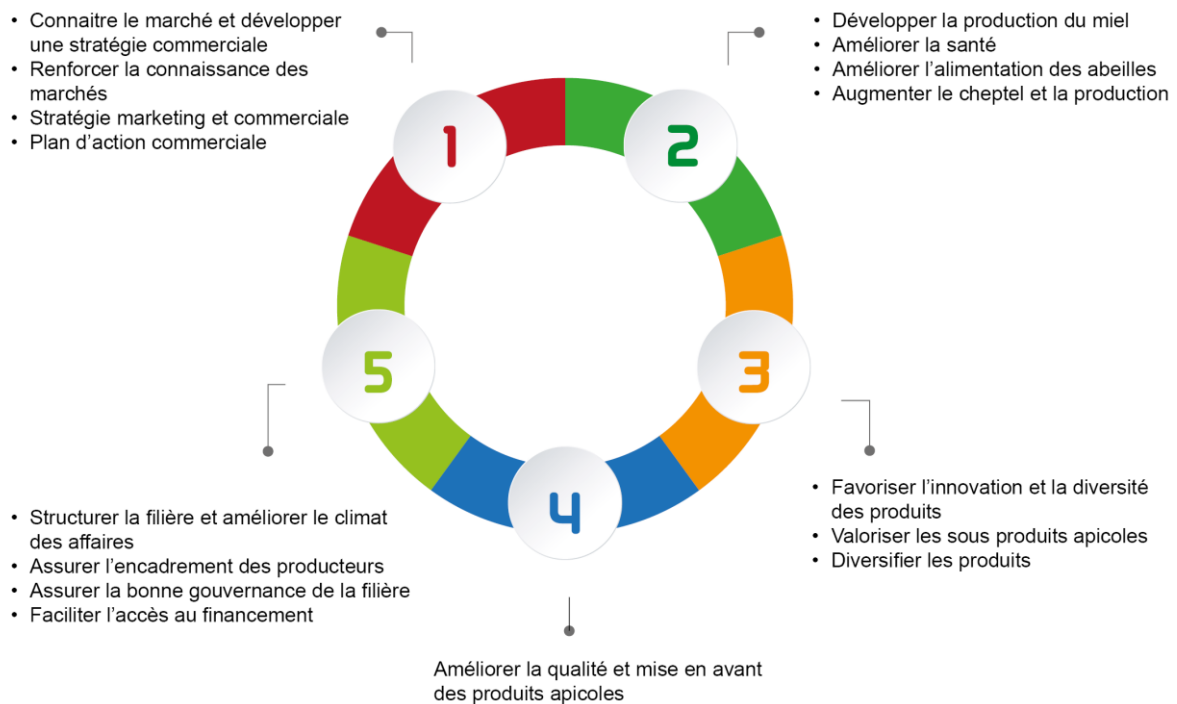


Figure 2 : Axes stratégiques du développement de la CdV apiculture

Cela nécessite la mise en œuvre d'une politique de promotion de l'apiculture afin de développer la production pour devenir autosuffisant et exportateur en miel de bonne qualité (même des petits marchés de niche). Une telle politique devrait permettre l'accès des acteurs des chaînes de valeur aux financements, l'amélioration de la capacité de production par l'investissement en technologie et en capital, la promotion de la commercialisation du miel, la mise en place d'un système de contrôle de qualité du miel.

Un bon nombre d'acteurs rencontrés sont conscients de l'importance de la CdV apiculture sur les plans économique, social et environnemental, mais pointent du doigt les difficultés et les obstacles qui entravent le développement de l'apiculture exposés dans l'analyse SWOT et qui ne peuvent pas être résolus au niveau régional. Pour ces raisons, l'élaboration d'une stratégie et un plan d'action au niveau national est recommandée.

2.4. Vision stratégique

La vision qui émane du diagnostic, de l'analyse SWOT et des recommandations des parties prenantes (institutions locale de développement, différents acteurs et opérateurs économiques de la filière...), partagée par les acteurs et parties prenantes rencontrés sur le terrain se définit comme suit :

CdV apiculture *Le développement durable de la CdV apiculture locale permettant l'accroissement du revenu des producteurs primaires, la création de sources de revenus durables et d'emplois additionnels, et ce à travers une professionnalisation des acteurs, une structuration de la filière et une bonne gouvernance des ressources du territoire (ressources mellifères, écotourisme...) et un meilleur accès aux marchés,*

2.5. Objectifs stratégiques

Pour concrétiser cette vision, les orientations de la filière ont été déclinées selon les huit objectifs stratégiques suivants :

1. Connaître le marché et développer une stratégie commerciale ;
2. Développer la production du miel ;
3. Favoriser l'innovation et la diversité des produits ;
4. Améliorer la qualité et mise en avant des produits apicoles
5. Structurer la filière et améliorer le climat d'affaires ;
6. Améliorer la professionnalisation des acteurs ;

7. Élaborer une stratégie de développement durable de la CdV apiculture tunisienne.

3. PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR APICOLE

Le plan d'action proposé permettra d'opérationnaliser les axes stratégiques de développement de la CdV apicole. Il intègre des pistes d'action et des propositions d'amélioration avec des objectifs raisonnables et établis dans la limite du budget disponible (environ 1.5 millions de DT, fonds IRADA) ou à mobiliser dans le cadre d'autres projets et qui pourraient être atteints dans un délai de 5 ans.

Trois conditions sont nécessaires à l'élaboration et la réalisation du plan d'action :

1. Les différentes organisations d'apiculteurs s'entendent sur les actions à entreprendre et les modalités de mise en œuvre ;
2. Les représentants des pouvoirs publics et les collectivités locales participent au financement (avec le soutien de l'UE, à travers le programme IRADA, et autres projets à identifier) ;
3. La mobilisation des acteurs de la filière.

En raison de l'interdépendances des différents maillons de la CdV, la stratégie d'intervention sur la CdV apiculture ne peut avoir d'impacts réels que si elle est menée de front par chaque catégorie d'acteur de la filière.

Pour atteindre chaque objectif, les actions en mesure d'apporter des solutions aux problèmes identifiés, dans le cadre de l'analyse SWOT, tiennent compte des opportunités offertes et des points forts de la filière à valoriser.

3.4. Objectif 1 : Connaître le marché (national et international) et développer une stratégie commerciale

Le développement d'une CdV exige de se focaliser sur la production et les marchés cibles d'un produit. Soulignons que la connaissance des marchés est primordiale à une démarche d'anticipation.

Le marché des produits de la ruche est resté, jusque-là, situé en grande partie sur le segment traditionnel du miel, très demandé par le consommateur tunisien en raison de ses nombreuses vertus. Ces dernières années, la demande de ce type de produit connaît une certaine hausse, malgré l'affaiblissement du pouvoir d'achat d'une large frange de consommateurs habituels.

Le développement du marché des produits apicoles passe principalement, par l'augmentation du niveau de confiance entre producteur et consommateur, par le renforcement de l'innovation pour le développement de nouveaux produits, et par une éventuelle orientation vers l'export. Deux pistes pour favoriser le développement à l'international de la CdV :

- Le miel fini devrait tenir compte des besoins et des attentes des clients sur les marchés ciblés, qui ne sont pas identiques aux besoins des clients tunisiens : un effort important d'adaptation devrait être fait en fonction des marchés à cibler.
- La sous-traitance des autres productions apicoles (propolis, gelée royale, venin d'abeille...). Des laboratoires et entreprises étrangères (tels que le Laboratoire Gravier et ICKO Apiculture) font appel, à des apiculteurs hautement qualifiés pour ces productions. Les apiculteurs tunisiens intéressés devraient mettre en place des ruchers modernes, capables de respecter de fortes exigences en termes de quantité, de qualité et de régularité des approvisionnements.

Outre ces pistes de l'innovation et de l'exportation, le segment « traditionnel » miel pourrait également être dynamisé via une meilleure valorisation des produits (emballage, marque, étiquetage...) et la mise en œuvre d'actions promotionnelles (organisation et participation aux foires des produits de la ruche, utilisation des TIC dans la promotion des produits...).

Un important travail reste à faire pour améliorer le positionnement du miel de Jendouba sur le marché national, en commençant par l'assainissement du système de production actuel jusqu'à la mise en œuvre d'une stratégie de promotion et de distribution sur les marchés porteurs.

3.4.1. Sous objectif 1.1 : Mieux connaître les marchés et les exigences des consommateurs

En Tunisie, il n'existe que peu de données techniques et économiques permettant de bien connaître les marchés du miel. Dans le gouvernorat de Jendouba, les prix à la production sont à un niveau appréciables, mais jugés non suffisamment rémunérateurs en raison de la difficulté du travail de l'apiculteur, et sont sans doute soutenus par l'insuffisance de l'offre de miel de qualité. Les circuits de distribution sont également très variés, de la grande distribution à la vente directe. On estime que plus que la moitié de la commercialisation du miel s'effectue en vente directe ou dans des circuits informels.

Une meilleure connaissance des critères de différenciation des produits vis-à-vis du consommateur (type, signes de qualité, origine, conditionnement) et la mise en transparence des circuits commerciaux favoriseraient la réflexion stratégique d'orientation de la filière pour les prochaines années.

Dans ce cadre, il est proposé de réaliser une étude qualitative et quantitative pour renforcer la connaissance des marchés en Tunisie et à l'étranger (notamment pays du Golfe...) :

- Recueillir des données techniques et économiques sur les marchés du miel, tant au niveau national qu'international) ;
- Identifier les barrières à l'entrée (tarifaires et non tarifaires), certificats sanitaires à l'exportation, normes, exigences en matière de certification, emballage, étiquetage...
- Identifier et étudier les différents circuits de commercialisation (identification, volume, acteurs...)
- Évaluer les flux en volumes et en valeur ;
- Identifier des exigences des consommateurs et segmentation du marché ;
- Déterminer les exigences et les conditions d'accès aux marchés étrangers ;
- Connaître les exigences des GMS (référencement) ;
- Formuler des recommandations stratégiques pour la CdV apicole, y compris les possibilités de renforcement de la compétitivité des productions.

3.4.2. Sous objectif 1.2 : Développer une stratégie commerciale préservant les intérêts économiques des petits apiculteurs

L'appui aux producteurs ou aux collecteurs locaux pour la mise en marché de leur production est essentiel au développement local de l'apiculture. Il est essentiel de les connecter aux structures de distribution et de les appuyer dans la négociation de prix rémunérateurs.

Il s'agit, tout d'abord, de mettre en place une stratégie marketing et commerciale pérenne en prenant en compte i) les questions de la valorisation du miel et des sous-produits de la ruche, de la diversification des canaux de distribution et ii) le contexte spécifique de l'apiculture et de ses acteurs dans le gouvernorat de Jendouba.

- Dresser un état des lieux des principaux canaux de distribution à travers lesquels peut être écoulé le miel à l'échelle locale, nationale et internationale ;
- Identifier et rendre visibles les circuits informels (y compris ceux du miel en vrac) ;
- Lister les clients potentiels des miels de qualité dans les grandes villes tunisiennes (hôtels de renommée, magasins bio, épicerie fines, fabricants de produits cosmétiques, clientèle aisée ...)
- Identifier des critères de différenciation vis-à-vis du consommateur (type, signes de qualité, origine, conditionnement) permettant la segmentation ;
- Développer une stratégie commerciale en prenant en compte i) les questions de la valorisation du miel et des sous-produits de la ruche, de la diversification des canaux de distribution et ii) le contexte spécifique de l'apiculture et de ses acteurs dans le gouvernorat de Jendouba ;
- Renforcer les capacités des producteurs /commerçants locaux à s'organiser pour le regroupement des ventes, leurs mises en place et le renforcement des standards de qualité ;
- Émettre des propositions pour faciliter l'accès au financement de l'organisation chargée de la commercialisation du miel (notamment, fond de roulement) ;
- Proposer des activités de renforcement des compétences en matière de prospection des marchés, des techniques de négociation, de présentation des produits et en gestion financière ;

- Définir des propositions sur la mise en place d'un système de contrôle de la qualité des miels commercialisés ;
- Etablir des recommandations sur la mise en valeur du miel, notamment, en matière de marketing et de packaging. Développer une réflexion sur les caractéristiques du miel qui pourraient augmenter son attractivité aux yeux des différents clients.
- Prendre en compte les nouvelles pratiques commerciales nées des TIC (e-business, e-commerce, webmarketing ...).
- Proposer des recommandations pour la mise en œuvre d'un plan de communication/marketing et le choix des techniques de commercialisation susceptibles de booster les ventes.

Ensuite, il conviendrait d'établir un plan d'action commerciale pour promouvoir la commercialisation du miel à des prix rémunérateurs

En effet, l'appui aux apiculteurs (commerçants locaux, ou SMSA chargées de la commercialisation) pour la mise en marché de leur production est essentiel au développement local de l'apiculture. Il s'agira de connecter les producteurs/ commerçants aux structures de distribution des produits et de les appuyer dans la négociation de prix rémunérateurs. Par ailleurs, le marché des miels de qualité est avant tout un marché de niche, d'où le rôle crucial de l'organisation chargée de la commercialisation.

Enfin, il faudra préciser la vision de l'organisation chargée de la commercialisation à 5 ou 10 ans et les objectifs à poursuivre :

- Identifier et développer les actions relatives à l'élaboration de l'offre commerciale, les actions techniques et organisationnelles, les actions de communication et les actions de prospection ; en précisant l'identité commerciale, le positionnement qualité, la politique prix, etc.
- Pour chaque action, préciser les phases, les étapes, les objectifs, budget, dates début et dates fin, résultat à obtenir ;
- Émettre des recommandations relatives à la création des supports de présentation commerciale, la conception des supports contractuels, la conception de l'univers commercial, etc. ;
- Fournir des orientations relatives à la préparation des actions de marketing (publicitaire, direct, événementiel, relationnel, « fidélisation du client » ...)
- Proposer l'organisation du système de commercialisation et l'organisation logistique,
- Proposer un système de suivi du plan d'action.

3.5. Objectif 2 : Développer la production du miel

3.5.1. Sous objectif 2.1 : Améliorer la santé des abeilles

Il s'agit d'améliorer la santé des abeilles en luttant contre les maladies et en diminuant les mortalités dues aux insecticides, les stress liés aux intoxications chimiques, aux maladies propagées lors des transhumances et aux carences alimentaires.

3.5.1.1. *Elaborer un programme de prévention et de lutte contre les maladies des abeilles et d'organiser des campagnes de prophylaxies sanitaires*

- Lutter contre les maladies et ennemis des abeilles (diagnostic, surveillance, traitement, prévention) et organiser les prophylaxies sanitaires (varoise, loque américaine, frelon asiatique...);
- Promouvoir des méthodes de lutte prophylactiques simples (transvasement de colonies et destruction de ruches contaminées, contrôle et remplacement des cires, mesures d'hygiène chez les ciriers, garantie conventionnelle sanitaire de la vente d'essaims, ruchers de quarantaine en cas de soupçon de maladie contagieuse ...);
- Surveiller en continu la présence de résidus de pesticides et de fongicides dans l'alimentation et dans l'environnement des abeilles ;
- Plaider en faveur d'une loi/ arrêté restreignant l'utilisation de certains pesticides pendant la période de floraison ou de production d'exsudats seulement lorsque les abeilles sont absentes, et appliquer la réglementation sur l'utilisation des pesticides par les agriculteurs ;
- Renforcer le contrôle sanitaire lors des transhumances ou lors d'importation de matériel ou cheptel apicole ;
- Réaliser des contrôles sur l'application de la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire ;

3.5.1.2. *Recrutement/ formation d'un vétérinaire et de 4 techniciens sanitaires apicoles*

Il s'agira de :

- Nommer un vétérinaire sanitaire spécialisé en pathologies apiaires, et recruter/ redéployer de 4 techniciens sanitaires apicoles qui seront (à raison d'un par zone de production) coordonnés et formés par ce vétérinaire spécialisé ;
- Encourager le renforcement continu des capacités du vétérinaire et techniciens apicoles en matière de pathologie des colonies d'abeilles.

3.5.1.3. *Mise en place un système fiable d'identification des cheptels*

La mise en place d'un système fiable d'identification et de suivi des cheptels permettra de faciliter les interventions au niveau des ruchers, la traçabilité, l'application de la réglementation et la surveillance de la transhumance des ruches afin d'éviter la propagation des maladies des abeilles. Il est préconisé à ce sujet la mise à la disposition de l'OEP de 3 Marqueurs électriques + Plaque de 8 chiffres ou « tatouage au feu ». Ainsi des certificats d'identification des colonies d'abeilles sont délivrés par l'OEP et des Registres officiels de suivi des ruchers sont tenus par les apiculteurs.

3.5.2. Sous objectif 2.2 : Préserver, développer les ressources mellifères et améliorer l'alimentation des abeilles

Il s'agit tout d'abord de préserver les ressources mellifères existantes et renforcer les aires de butinage des abeilles pour limiter les couts de transhumance et réduire le nourrissage des abeilles au strict nécessaire (en périodes froides).

Les surfaces protégées, d'intérêt écologique, forestier ou agricole devraient pouvoir bénéficier de manière importante aux abeilles (PAM, Eucalyptus en bordure des routes, jachères, bandes enherbées, intercultures mellifères, bosquets d'acacia, cultures de sulla, luzerne, tournesol ...). Dans ce cadre, il

est conseillé de mettre en place des mesures, à l'échelle régionale, en matière de gestion des espaces agricoles et des ressources forestières en faveur de l'apiculture :

- Mise en défens, reboisement, réensemencement, exploitation raisonnée des PAM...
- Gestion rationnelle des aires de butinage des abeilles ;
- Création d'emplacements de ruchers, mise à disposition de terrains du domaine public ;
- Adoption de mesures agroenvironnementales et climatiques pour la pollinisation, maintien ou développement d'une flore riche et diversifiée, groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ;
- Encourager les apiculteurs à cultiver cultures légumineuses, cultures mellifères, à fleurir les espaces non cultivés (flore nectarifère et pollinifère) et accueillir des ruches sur son exploitation (emplacement, ressources) ;
- Faire des propositions de gestion/ aménagement d'un territoire plus favorable aux abeilles, notamment en ce qui concerne les aires protégées, les jardins publics, les bords de routes et de voies ferrées, et les tranchées forestières.

En deuxième lieu, il serait pertinent de développer le potentiel mellifère à travers la création de pépinières de plantes mellifères et l'encouragement les acteurs locaux à planter des cultures de plantes aromatiques et médicinales (qui seront valorisées aussi en distillation ou au séchage) ou autres plantes à fort potentiel mellifère.

Ainsi, il est envisagé de créer au moins 3 pépinières d'1 ha chacune (à Bousalem, Ghardimaou et Fernana) pour la production de plantes mellifères et nectarifères : thym, romarin, lavande... La capacité totale de production est estimée à 750 000 plants en année de croisière permettant d'assurer la mise en culture de près de 30 ha/ an seront plantées ;

La fourniture de plants sera assurée aux acteurs et actrices répondant à certaines conditions, ainsi qu'une formation/ conseil et accompagnement au moment de la plantation et au cours de l'entretien des cultures (travail du sol, irrigation, mode d'exploitation...).

3.5.2.1. Améliorer la qualité du nourrissage des abeilles en période hivernale

La production du miel doit rester naturelle, la nourriture doit donc rester, elle aussi naturelle. Il s'agit donc d'améliorer la qualité du nourrissage des abeilles. Lorsqu'il est nécessaire de nourrir artificiellement les colonies pour les aider à passer la période hivernale le sirop utilisé par les apiculteurs doit être composé de sucres facilement et totalement assimilables par les abeilles.

À cet effet il est recommandé d'assister un privé (particulier, PME, SARL...) ou une organisation professionnelle (SMSA), par un expert spécialisé, pour la fabrication de pâte protéinée (formulation) ou sirops de nourrissage de bonne qualité.

3.5.2.2. Faciliter le transport routier spécifique des colonies d'abeilles pour la transhumance

La pratique de la transhumance est couteuse pour les petits apiculteurs. Le déplacement de ruches, de nuit est un travail difficile (notamment physiquement) pour l'apiculteur. À cet effet, il est recommandé d'appuyer une SMSA pour l'acquisition de camions ou de remorques équipés de grues, à utiliser en commun, après estimation de la rentabilité économique et du cout d'opportunité.

Pour mieux structurer l'action de la transhumance, il est recommandé que chaque apiculteur ait sa carte professionnelle de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP).

3.5.3. Sous objectif 2.3 : Développer les cheptels et la production apicole

Au vu de la croissance de la demande, une augmentation de la production de miel trouverait facilement des débouchés. La création de nouveaux emplois (directs ou induits) permise par l'apiculture en zones rurales est une opportunité très intéressante car elle s'affranchit de la contrainte du foncier. Les formes de production (apiculteurs professionnels spécialisés, petits apiculteurs, apiculteurs amateurs, ateliers de diversification au sein d'une exploitation agricole dont la production principale n'est pas le miel...), de transformation et de distribution sont nombreuses et nécessiteraient la mise en place d'une politique régionale d'installation ambitieuse qui permettrait de :

- soutenir des investissements à la faveur d'un développement quantitatif ou qualitatif de la production apicole et créateurs d'emploi ;

- Faciliter l'accès des acteurs aux financements et aux encouragements, dans une logique de filière et coordonnée (augmentation du potentiel mellifère, acteurs et porteurs de projets mieux formés et accompagnés, viabilité des projets mieux pensée).

L'amélioration des pratiques de production, la modernisation des capacités de production apicole, la disponibilité des essaims et des reines permettant l'accroissement du cheptel et l'augmentation du rendement par ruche.

Le cheptel apicole de Jendouba, qui compte 15 500 ruches, ne représente que 12 % du nombre total de ruches nationales, malgré les conditions climatiques et édaphiques favorables à l'amélioration de l'alimentation des abeilles.

Les acteurs de la CdV reconnaissent le potentiel de croissance du niveau de production actuel moyennant et l'amélioration du potentiel mellifère, la nécessité d'une meilleure application des bonnes pratiques de production et de la structuration en amont de la filière.

Le nombre de ruchers prédisposés à une augmentation de la production du miel est de l'ordre de 4 000 ruches sur 4 ans (2019-2024). De plus, le projet vise à augmenter la productivité et à amener le rendement actuel de 8 kg à 16 kg/ ruche/ an sur la même période. Soit, un accroissement annuel moyen de 20 % par an.

L'accroissement de la production totale sur cette période nécessitera de procéder à la concrétisation d'un ensemble de mesures dont :

- La consolidation du cheptel existant (extension) par la priorisation des crédits vers ceux destinés à l'accroissement du cheptel et à sa mise à niveau ;
- Facilitation de l'accès des apiculteurs au financement et aux encouragements (prêts et de subvention accordée sur fonds disponible : FOSDA...) pour accroître leur cheptel apicole, à condition qu'elles soient développées dans une logique de filière et coordonnée (augmentation du potentiel mellifère, acteurs mieux formés et accompagnés, viabilité des projets mieux pensée) ;
- Faciliter et accélérer la réalisation des enquêtes préalables pour s'assurer de l'opportunité de l'investissement envisagé ;
- Appui à la professionnalisation des apiculteurs existants par l'amélioration de leurs compétences. La mise en place d'un réseau de ruchers pilotes suivi et accompagné par des professionnels confirmés, pourrait rapprocher les bonnes pratiques à ces apiculteurs. ;
- Étudier la possibilité d'aider les apiculteurs à se protéger des vols de ruches.

3.5.3.1. Accroître la production de reines et d'essaims de qualité

Pour assurer le développement des cheptels, l'organisation des ateliers d'élevage de reines est importante en termes de production, mais également en termes de commercialisation. Néanmoins, le prix de vente d'une reine fécondée assez bas (30 à 50 DT) ne permet pas à l'éleveur d'obtenir une rentabilité équivalente à celle obtenue par la production de miel. C'est pourquoi, les éleveurs sont réticents à produire et vendre de reines et préfèrent se consacrer à la production de miel et réserver leur activité d'élevage pour leurs propres besoins. Les prix de vente des essaims, qui ont augmenté ces dernières années grâce aux aides à l'acquisition de cheptel de divers projets institutionnels, permettent de compenser quelque peu cette tendance. Ainsi, il est recommandé de :

- Mieux organiser la production de reines et d'essaims adaptés à l'écotype des cheptels, en améliorant la rentabilité de cette activité ;
- Définir et diffuser une charte de qualité des reines ;
- Aider à l'investissement pour le matériel d'élevage ;
- Fournir une assistance technique et délivrer des formations sur les bonnes pratiques d'élevage et de commercialisation des reines et des essaims ;
- Soutenir le CFPA Hakim Sud afin qu'il puisse assurer une formation pratique de qualité : installation d'un rucher pilote (30 ruches) et acquisition de matériel pour l'élevage de reines, production d'essaims ...
- Appuyer la mise à niveau des 3 producteurs d'essaims existants pour qu'ils puissent accroître la production d'essaims de qualité (perfectionnement et fonds de roulement...) ;

- Impliquer la recherche-développement dans la caractérisation et la protection du patrimoine génétique apicole tunisien ;
- Soutenir l'amélioration génétique d'abeilles adaptées à leur fonction et à leur écotype régional (critères de sélection : rendements élevés de miel par ruche, production de gelée royale, élevage des larves, essaimage, douceur, rusticité...) et sa diffusion ;

3.5.3.2. Favoriser l'installation de nouveaux ruchers

Cela passe par la facilitation de l'accès au financement et aux encouragements ,en particulier, pour l'installation des jeunes et des nouveaux apiculteurs (startup, jeunes promoteurs ou nouveaux apiculteurs) :

- Faciliter l'accès des jeunes répondant à certaines conditions, aux prêts et subventions (fonds publics, banques, microfinance...) pour développer un projet en apiculture (nouvelle installation) tout en subvenant aux besoins en fond de roulement ;
- Fournir , sous forme de dons,des ruches pleines ou d'essaims (de bonne qualité et agréés) à ces jeunes apiculteurs et apicultrices. Il est importants que les jeunes cibles disposent des formations et de l'accompagnement requis, de ruches fournies en temps opportun, etc.
- Soutenir, former et accompagner ces jeunes durant une période de 2 ans (Voir action renforcement des capacités...).

3.5.3.3. Lancer une campagne dédiée à l'augmentation de la productivité (en termes de rendement par ruche) par l'amélioration des pratiques apicoles, y compris l'amélioration de l'alimentation des abeilles.

La marge de progrès est substantielle. Les rendements moyens par ruche peuvent ainsi être augmentés mais cela implique des interventions sur cinq aspects de la conduite des ruchers : i) choix de l'emplacement des ruchers ; ii) alimentation des abeilles ; iii) transhumance rationnelle ; iv) prophylaxie et lutte contre les ennemis des abeilles ; v) gestion des colonies et autres soins aux ruchers.

Cette action se traduira par une campagne de sensibilisation et de diffusion des bonnes pratiques apicoles.

3.6. Objectif 3 : Favoriser l'innovation et la diversité des produits

La contribution des institutions de R&D à l'appui et à la diffusion des innovations (nouveaux usages et nouveaux produits) par un soutien aux PME et microentreprises est indispensable.

Par ailleurs, la vente des produits apicoles à des prix rémunérateurs, permettant une meilleure allocation des ressources mellifères de plus en plus rares, nécessite de s'investir plus que ne le fait la concurrence dans plusieurs domaines :organisation, marketing, concepts et mise en avant des qualités et des bénéfices du produit. La conception de nouveaux emballages ou des produits innovants comme la cosmétofood (compléments alimentaires à base de gelée royale ou de pollen² pour lutter contre la chute des cheveux...) ou les cosmétiques bio sont susceptibles de créer d'emploi et d'attirer suffisamment de clients.

Il s'agira aussi de chercher de développer les autres CdV apicoles et d'appuyer des PME et microentreprises actives dans ces nouvelles productions, de soutenir la fabrication à l'échelle locale de matériel apicole (cire gaufrée, ruches, cadres...) et la promotion des projets de valorisation des produits apicoles en produits cosmétiques.

3.6.1. Sous-objectif 3.1 : Valoriser les sous-produits apicoles

Dans une perspective d'amélioration des revenus des apiculteurs, il est recommandé d'encourager la diversification des produits apicoles autres que le miel :

² Grâce à la richesse exceptionnelle de sa composition, le pollen est un complément alimentaire plébiscité par de nombreux professionnels de la coiffure. Constitué de protéines, de glucides, de lipides, mais également de vitamines, de sels minéraux et d'oligoéléments, le pollen possède toutes les qualités pour agir sur l'ensemble du cheveu.

- Soutenir la démarche des producteurs de pollen et, particulièrement, leurs efforts pour améliorer la production et la commercialisation ;
- Encourager la production de venin d'abeilles et leur mise en relation avec les acheteurs ;
- Encourager la production de gelée royale, en assurant une formation de qualité aux producteurs potentiels et en les soutenant dans la reconnaissance des caractéristiques de leur production par la normalisation/ certification pour la différencier des autres gélées royales, notamment, chinoises. Cette démarche doit s'appuyer sur un cahier des charges précis qui met en avant la production naturelle de gelée royale tunisienne. À titre d'exemple, la gelée royale française est commercialisée 30 fois plus cher que le produit chinois.

À cet effet, il est proposé d'appuyer le développement d'activités de sous-traitance des sous-produits apicoles à l'export (gelée royale, venin d'abeille, propolis et pollen) de 5 à 10 producteurs, par l'accompagnement d'un expert étranger dans l'identification de donneurs d'ordre cibles, la prospection, la mise en conformité des unités de production, etc.

3.6.2. Sous-objectif 3.2 : Diversifier les produits

Plusieurs activités génératrices de revenus (AGR) ou microentreprises peuvent être initiées par de jeunes diplômées en quête d'idées de projets, tels que les produits cosmétiques, moyennant un encadrement technique et une assistance au niveau de la commercialisation des produits.

Ainsi, il serait pertinent d'encourager les initiatives actuelles des femmes regroupées ou non en GDA pour réussir leurs AGR ou installer des microentreprises et développer leurs activités liées à la CdV apiculture, notamment production de produits cosmétiques selon les demandes des marchés, les manifestations locales ou nationales (foires, festivités...), la situation du tourisme écologique ou alternatif (itinéraires touristiques prévus ou à prévoir), etc.

Divers produits peuvent être envisagés : la production de produits cosmétiques biologiques (masque pour le visage au miel, savon au miel et /ou à la propolis, gel douche bio au miel, shampoing bio miel et propolis, dentifrice à la propolis, déodorant à la propolis...).

À cet effet, on pourrait prévoir l'assistance et l'accompagnement de 10 jeunes femmes porteuses de projets par un expert étranger pour la production de produits cosmétiques bio et/ou à la conception de nouveaux produits tels que la cosmétofood.

Par ailleurs la fabrication à l'échelle locale de matériel apicole tel que la production de la cire gaufrée permet de créer de l'emploi, capter de la valeur ajoutée et assure les apiculteurs de la qualité de leur cire recyclée.

La collecte, la transformation et la production sur place des feuilles de cire gaufrée de bonne qualité permettront de faire face aux cires importées à bas prix (de Chine ou d'Égypte)³. Ces dernières sont souvent contaminées par agents infectieux (bactéries, virus...) et des résidus de détergents ou d'acides issus du processus de fabrication, adultérés par ajout d'autres cires ou graisses telles que la stéarine et la paraffine et présentant un risque majeur à l'introduction d'*Aethinatumida* (petit coléoptère qui envahit et détruit les ruches), décelée en juin 2000 en Égypte et récemment dans le sud de l'Italie en Calabre en septembre 2014. En Tunisie, comme en Europe, l'infestation par *aethinatumida* est une maladie réglementée à déclaration obligatoire (décret 2200-2009). Dans le contexte épidémiologique actuel lié à la récente découverte du parasite en Italie et compte tenu des échanges commerciaux, il est impératif de maintenir une vigilance accrue afin de réduire les risques de son entrée dans le territoire tunisien : interdiction/ restrictions d'importation de reines, cires et autre matériel biologique apicole.

Par conséquent, il est recommandé d'appuyer la SMSA ApiService de Fernana (SMSA spécialisée en apiculture) pour l'installation et le fonctionnement d'une unité de gaufrage de cire récupérée auprès des apiculteurs (acquise dans le cadre du Projet GIZ/ PAD II) :

- Appui à la récupération de la cire auprès des apiculteurs ;
- Fournir une assistance technique, sur place, à la fabrication de cire gaufrée de bonne qualité (démarche d'amélioration de la qualité des cires : système de traçabilité et procédure de nettoyage entre les lots mis en place, analyses de cire, gestion différentielle des cires de qualité distincte...);

³ Le prix de la cire dépend principalement de la qualité. Les cires d'opercules, généralement considérés comme moins contaminés que les cires de corps, sont estimées de meilleure qualité, donc plus cher.

- S »assurer du respect par la SMSA du cahier de charge mis à cet effet par les services compétents.

La SMSA ApiService, qui a récemment installé un atelier de menuiserie (avec l'appui de la GIZ), nécessiterait aussi un appui et une assistance pour la gestion de cet atelier et au besoin le renforcer en machines plus performantes (2 toupies à bois avec charriot, raboteuse avec charriot, 1 SCIE circulaire avec charriot, 1 compresseur d'air 200 litres et autres outils de menuiserie), adaptées à la réalisation en série de produits (corps de ruches, hausses, cadres, grilles à reine, ruchette...). Afin de résister à la concurrence (notamment, de la part des fabricants de ruches de Jemmel/ gouvernorat de Monastir), il est fortement conseillé que la SMSA soit appuyée dans l'élaboration de son plan d'affaires, sous réserve de son respect des dispositions réglementaires (tenue de l'AG, renouvellement des mandats des membres du CA...).

3.7. Objectif 4 : Améliorer la qualité et mise en avant des produits apicoles

cet objectif porte sur des améliorations fonctionnelles au niveau des producteurs primaires et la valorisation de la qualité des produits apicoles de Jendouba, notamment par le respect des normes de marché et de labellisation. Il est primordial de maîtriser les processus de production, de récolte, de transformation et de conditionnement afin de préserver la qualité des produits.

Rappelons par ailleurs qu'en Tunisie il n'existe pas de traçabilité de la production de miel (pas de cahiers des charges de transhumance, de miellerie, d'identification et d'enregistrement des ruches). La négociation annuelle des prix du miel entre producteurs et commerçants est souvent difficile. La production étant assurée par des catégories d'apiculteurs différents, allant du microproducteur familial à l'apiculteur professionnel et dont les pratiques de récolte, d'extraction et de conditionnement du miel diffèrent. Pour faire face aux miels fraudés provenant notamment d'autres régions, il conviendrait de mettre en place une politique de « labelling obligatoire » pour suivre la traçabilité des miels commercialisés.

Pour maintenir l'excellente image du miel, produit noble et produit de terroir, il est primordial de contrôler la qualité dès l'installation de la ruche jusqu'à l'emballage et la vente au consommateur final⁴.

Des progrès sont à accomplir dans l'hygiène des ateliers de production de miel, des futs pour le miel vrac, trop souvent réutilisé et en mauvais état. De même la création d'un laboratoire d'analyse s'avère d'une grande utilité notamment pour lutter contre les fraudes et contrefaçons.

3.7.1. Sous objectif : 4.1 : Améliorer la qualité

3.7.1.1. Techniques de récolte, d'extraction et de conditionnement

Les mielleries à Jendouba restent encore de très petite taille où l'organisation du travail, la nature des équipements utilisés, les conditions d'hygiène et l'efficacité des opérations de l'enlèvement des cadres de miel jusqu'à la maturation et le stockage du miel ne sont pas toujours conformes aux normes requises pour la production d'un miel de qualité.

Pour remédier à cette situation et améliorer la qualité du miel produit, une amélioration des techniques d'extraction du miel est nécessaire. Cela passe par une mise à niveau des mielleries existantes ou à créer et ce, conformément à la loi n° 92-117 du 7 décembre 1992 (qui fixe les règles de garantie de la sécurité des produits mis sur le marché) et la loi n° 2000-18 du 7 février 2000 (article 21) obligeant les commerçants à se conformer aux conditions d'hygiène, de qualité, de standardisation et d'emballage.

À cet effet, il est recommandé d'améliorer les techniques de production et d'extraction du miel, de développer la transformation et les circuits de distribution valorisant la qualité en : i) facilitant l'accès des promoteurs de mielleries au financement et aux équipements d'extraction et de conditionnement ; ii) en créant des points de vente des produits de terroirs à l'échelle régionale :

⁴En conformité de la Révision de la norme tunisienne du miel NT 56.12 (2007) relative aux spécifications du miel ainsi que la Norme Tunisienne sur les Méthodes d'Essai du Miel :

http://boutique.innorpi.tn/Fra/actualites_7_7_D599

- Rédiger et diffuser un guide de bonne pratique d'hygiène (Partie du guide des BPA) chez tous les apiculteurs et intégrer les éléments de ce guide dans les formations initiales et continues à mettre en oeuvre pour les apiculteurs ;
- Lancer une campagne de sensibilisation sur les incitations et les primes accordées et sur la nécessité de modernisation de la production et du conditionnement du miel, sur la qualité du miel et sur les conditions d'hygiènes ;
- Réaliser une action pilote de mise à niveau des mielleries : appui à 10 opérateurs (OPAs et startup), à raison de 2 unités par an, pour améliorer la transformation et le conditionnement valorisant la qualité. Un prédiagnostic devrait être réalisé pour s'assurer de l'opportunité de mener l'action de mise à niveau (degré d'organisation, gestion, niveau technologique, situation financière, identification des besoins et appui à l'acquisition du matériel...) ;
- Soutenir les investissements de transformation, notamment au niveau des structures collectives de production de miel (GDA ...), au profit des petits producteurs et productrices ;
- Fournir une assistance technique sur place, au profit de 10 gros producteurs, portant sur la maîtrise des processus de récolte, d'extraction et de conditionnement du miel afin de préserver la qualité et d'améliorer la présentation des produits.

3.7.1.2. *Créer un laboratoire d'analyse et de contrôle du miel au niveau régional et faciliter l'accès des apiculteurs à ces analyses*

Le diagnostic du secteur a montré que les analyses requises par certains clients ou pour l'exportation du miel sont effectuées dans des laboratoires publics accrédités à Tunis et sont très coûteuses, les délais de livraison des résultats sont assez longs et souvent aucun résultat n'est obtenu. Pour remédier à cette insuffisance, il serait opportun de créer, d'ici 2024, un laboratoire régional (pour regroupant les gouvernorats du Nord-Ouest) d'analyse et de contrôle de la qualité du miel. Ce laboratoire sera implanté à Béja ou Jendouba et pourvu de l'équipement nécessaire pour déterminer tous les paramètres basiques de la qualité.

Dans cette perspective, il est recommandé de recruter un expert étranger spécialiste qui étudiera les possibilités de créer un laboratoire d'analyse du miel (identification du porteur du projet, choix des équipements en fonction des types d'analyses⁵ à effectuer, établissement d'un Business-plan). L'institution responsable pourrait être l'université de Jendouba, le CFPA Hakim Sud, l'OEP, le CRDA ou toute institution publique régionale. Le matériel à acquérir est, à titre indicatif : pH-mètre/conductimètre, réfractomètre, colorimètre, microscope, balance, et HPLC⁶

3.7.1.3. *Soutenir la promotion des produits de la ruche de qualité (certification de produit et signes de qualité telle que l'AOC)*

Le développement de la qualité du miel de Jendouba peut être assuré par l'adoption normes de qualité et d'un signe de qualité (notamment AOC ou Bio). L'exigence de labellisation et de certification des produits est devenue indispensable, notamment, pour accéder aux marchés internationaux.

Les systèmes de reconnaissance de l'identité de terroir ou de qualité spécifique des miels (AOC ou IGP) n'existent pas encore en Tunisie. L'AOC « miel de Kroumirie » n'a pas encore vu le jour. Pourtant, de telles démarches sont de nature à conforter la production de Jendouba, tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs.

Les apiculteurs du Nord-Ouest ont tout intérêt à promouvoir l'origine « Kroumirie » par une promotion du miel de la région et en faire un label reconnu à l'échelle nationale. En effet, les acteurs rencontrés sont unanimes quant aux bienfaits et des vertus du miel « pur » s'il est obtenu dans de bonnes conditions (pâturage naturel des abeilles...).

La labellisation AOC, qui exige le respect d'un cahier des charges, conformément à la loi n° 99-57 du 28 juin 1999, relative aux appellations d'origine contrôlée et aux indications de provenance des produits agricoles, permet de différencier les spécificités produites au regard de critères de qualité.

⁵ Analyses physicochimiques, analyse d'authenticité, analyse sensorielle, analyses polliniques, analyse des contaminants.

⁶ D'après des laboratoires d'analyse français, la Méthode de Chromatographie Liquide Haute Performance (HPLC) est la méthode la plus précise actuellement. Le miel en solution passe dans une colonne remplie d'une phase spécifique qui sépare l'hydroxyméthyle-furfural (HEM).

Les apiculteurs regroupés en SMSA ou GDA peuvent solliciter la DGPA du MARHP pour relancer le processus de création d'une AOC (dont l'encadrement est assuré par le projet « Action- Indications géographiques » menée conjointement par le CIRA et la DGEPA) qui est de nature à garantir 3 aspects fondamentaux : authenticité, continuité et qualité.

La promotion du miel de Jendouba et la création d'une AOC contribueront à :

- Structurer la filière et promouvoir une démarche collective de conditionnement, de commercialisation, de communication et de promotion ;
- Garder la valeur ajoutée dans la région de production au profit des acteurs locaux ;
- Préserver et valoriser le savoir-faire local de la production du miel et sa notoriété ;
- Contribuer au développement local par le renforcement de la compétitivité du produit ;
- Apporter aux consommateurs des garanties sur l'origine, la traçabilité, la qualité et l'équité des produits.

À défaut de certification AOC, il conviendrait d'entreprendre une réflexion sur une marque collective ou marques commerciales privées.

3.7.1.4. Promouvoir la production du miel biologique

La certification bio peut être justifiée par les tendances du marché international, en particulier en Europe, qui est plus orientée vers les produits apicoles certifiés Bio.

Le mode de production biologique exige de produire à des coûts compétitifs, obéit à un ensemble de textes réglementaires généraux et spécifiques, et se caractérise par un cahier des charges strict (certains médicaments ne sont pas autorisés, l'aire de butinage doit être essentiellement en culture biologique ou en flore spontanée).

À cet effet, et à défaut d'une certification AOC, il est recommandé de faciliter le développement de l'apiculture biologique par un accompagnement technique et financier :

- Subvention de 70% des frais de contrôle et de certification plafonnée à 5 000 DT, sous forme de prime annuelle pendant 5 ans ;
- Augmentation du plafond de la subvention annuelle consacrée au contrôle et à la certification en faveur des producteurs membres des GDA et des SMSA, de 5 à 10 000 DT/ an.

3.7.2. Sous objectif 4.2 : Mise en avant des produits apicoles de Jendouba

3.7.2.1. Amélioration de l'emballage et d'étiquetage des produits apicoles

Dans le gouvernorat de Jendouba, l'activité de conditionnement reste relativement limitée (en pot en verre ou en seau plastique). Avec l'augmentation prévisible de la production de miel au niveau régional, les activités de conditionnement et d'étiquetage devraient être renforcées.

Les mielleries actuelles souffrent de deux difficultés majeures : un équipement d'extraction et de conditionnement rudimentaire et l'irrégularité des approvisionnements en pots de verre. Ces difficultés ne se posent pas d'ailleurs uniquement au niveau de Jendouba ; on les rencontre également à l'échelle nationale.

Dans un objectif de satisfaction des clients, il est recommandé d'améliorer la présentation des produits et de mettre à disposition des emballages et des étiquettes de bonne qualité, selon l'usage préconisé pour le produit et conformément à la réglementation (nationale ou du pays de destination du produit) associée à l'usage préconisé : emballage en mini pot à miel, stick-packs (bâton) à usage unique vendu à des collectivités (hôtels, maisons de retraite...) ou à d'autres clients, etc.

- Favoriser l'usage des futs ou seaux plastiques alimentaires pour la vente de miel en vrac ;
- Faciliter l'accès aux emballages adaptés (pots en verre de différentes contenances) en mettant en place un système d'achat groupé d'emballages ;
- Améliorer l'étiquetage du miel et sa lisibilité, notamment sur l'origine du produit ;
- Organiser et gérer les productions apicoles afin de faciliter la mise en place d'un système de traçabilité et le regroupement des ventes ;

À cet effet, mais également pour la mise en avant des produits de terroirs de Jendouba (y compris les produits apicoles), il serait opportun d'envisager l'appui à la création d'une unité d'emballage et d'étiquetage au sein de la SMSA ou d'une PME à déterminer avec un accompagnement à l'élaboration d'un plan d'affaires et un appui à l'acquisition du matériel et équipements nécessaires.

3.7.2.2. Intégration des produits apicoles au secteur de l'écotourisme

L'importance de l'écotourisme et les infrastructures hôtelières au Nord du gouvernorat (Tabarka et Ain Draham) offrent la possibilité de promouvoir les produits de la ruche (miel, pollen, gelée royale...) et de faire connaître les vertus de ces produits aux visiteurs tunisiens et étrangers. L'intégration des produits de la ruche, notamment le miel, peut avoir un effet notable sur les ventes directes à court terme (renforcement de la position sur les marchés traditionnels) et sur leurs exportations à long terme (positionnement sur de nouveaux marchés).

Pour que les produits apicoles bénéficient d'une visibilité au niveau de l'écotourisme, il faudrait :

- Maintenir l'excellente image du miel, produit de la nature et sensibiliser sur le rôle des abeilles comme bio-indicateur des atteintes à la biodiversité et à l'environnement (dans les hôtels, établissements de l'Éducation nationale, jeunesse et sport...);
- Promouvoir les ventes directes dans les hôtels de Tabarka et Ain Draham ;
- Faire connaître la qualité et les vertus du miel aux visiteurs de la région ;
- Développer le thème « miel et gastronomie », et organiser des activités de dégustation ;
- Organiser une foire annuelle à Tabarka dédiée à la promotion des produits de terroirs (y compris les produits apicoles).

3.8. Objectif 5 : Structurer la filière et améliorer le climat des affaires

La législation tunisienne a prévu plusieurs possibilités de regroupements des producteurs (SMSA, GDA⁷, GIE, groupements interprofessionnels...), mais la CdV apiculture n'est cependant pas organisée. Il n'existe pas d'interprofession ni de centre technique et par conséquent, pas de financement des activités de promotion de la filière ou du miel d'origine. Le statut des producteurs demeure hétéroclite et leur représentation non coordonnée. Le seuil maximum d'éligibilité aux aides publiques varie d'un gouvernorat à l'autre (50 à 300 ruches) et on constate l'absence de mesures agroenvironnementales et de réglementation adaptées aux enjeux actuels...

D'une manière générale, la CdV apiculture a été marginalisée (considérée non stratégique), et demeure très mal connue. L'absence d'un dispositif structuré et d'une dynamique d'acquisition de références techniques et économiques ne permet pas d'appréhender les besoins réels en matière d'orientations stratégiques et d'appui aux acteurs et opérateurs économiques.

Le développement de la CdV apiculture dans le gouvernorat de Jendouba est fortement tributaire d'une bonne gouvernance de la filière et du développement des différentes formes de coopération entre acteurs et opérateurs économiques. Spontanées ou organisées, de nouvelles formes de coopération permettent de faire face au contexte actuel de la CdV apiculture locale en faisant preuve d'innovation et en s'opposant aux logiques habituelles d'individualisme, de concurrence et de compétition entre apiculteurs. Pour ces raisons, et à défaut de création d'un centre technique apicole ou d'un groupement interprofessionnel, il faudrait initier et appuyer l'organisation des acteurs de la CdV apiculture .

3.8.1. Sous objectif 5.1 : Assurer l'encadrement des producteurs

L'organisation des apiculteurs et apicultrices passe par leur regroupement en organisation professionnelle agricole (OPA). Les possibilités de regroupement peuvent aller d'un groupement rendant des services « d'intérêt public » (GDA) à une société intégrant des services plus étendus (SMSA). Le choix d'une forme de regroupement ou d'une autre dépendra du contexte, de l'objectif, et de la volonté de chaque groupe de producteurs.

Pour profiter des économies d'échelle et de débouchés possibles, les producteurs devraient s'organiser à travers leurs structures professionnelles pour réduire les coûts des approvisionnements, de regroupement des produits (GDA) et des ventes (SMSA). Ces regroupements permettront un début de structuration de la CdV apiculture locale en assurant de : i) la régularité des approvisionnements, ii) la mise en vente des produits réguliers en quantités et qualité ; iii) la mise en place d'un système de traçabilité, iv) le partage des informations et des connaissances ; v) et dans le futur, une meilleure appréhension du climat d'affaires pour créer des modèles économiques durables.

L'appui aux regroupements des apiculteurs, comme étape préalable à la création d'un cluster ou d'une plateforme spécialisée en Apiculture, passe par un soutien au renforcement de leur organisation et leur fonctionnement.

Pour la consolidation des GDA et de SMSAs existants ou en voie de création, il est proposé de :

- Accompagner les SMSA/ GDA à l'élaboration de leur plan d'affaires/ de développement ;
- Identifier leurs besoins en appui ;
- Consolider les GDA et SMSAs existants par un appui matériel et immatériel.

⁷Les GDAs, institués par la loi 99-43 du 10 mai 1999, œuvrent dans les domaines suivants : i) la protection des ressources naturelles et la rationalisation de leur utilisation, ii) l'exécution des travaux agricoles et des services de pêche, iii) la sauvegarde et le traitement des plantations, iv) l'augmentation de la productivité des exploitations agricoles, v) l'encadrement de leurs adhérents en les orientant vers les meilleures techniques, vi) l'appui à leurs adhérents pour valoriser leurs produits, vii) l'établissement de relations de coopération et d'échange d'expérience avec les autres organismes.

Les SMSAs, instituées par la loi 2005-94 du 18 octobre 2005, permettent aux producteurs de : i) fournir les intrants et les services nécessaires à l'exercice de l'activité ; ii) orienter et encadrer les adhérents afin d'augmenter la productivité et d'améliorer la rentabilité de leurs exploitations et d'améliorer la qualité des produits ; iii) commercialiser les produits agricoles y compris la collecte, le stockage, l'emballage, la transformation, le transport et l'exportation.

Dans une perspective d'amélioration des services rendus aux adhérents, l'appui au fonctionnement de ces OPAs consisterait à :

- Identifier les besoins des adhérents actuels ou potentiels en services, liés au développement de la CdV apiculture ;
- Proposer des orientations d'activités de l'OPA, d'amélioration des services pour répondre le mieux aux besoins de ses adhérents.

3.8.2. Sous objectif 5.2 : Assurer la gouvernance pour la promotion de la CdV apiculture

Le développement de la CdV apiculture dans le gouvernorat de Jendouba est fortement tributaire d'une bonne gouvernance de la filière et du développement des différents mécanismes de coopération entre acteurs et opérateurs économiques. Il s'agit de structurer et de piloter la filière pour une meilleure régulation et une meilleure coordination entre acteurs et opérateurs.

La coordination entre les acteurs de tous les maillons de la CdV (production, transformation, conditionnement et commercialisation) est indispensable pour une meilleure valorisation des produits de la région. En effet, le manque de coordination entre les opérateurs de la CdV apiculture est une source de dévalorisation des produits de la région. À titre d'exemple, la concurrence entre les apiculteurs de la région peut générer une pression sur les prix qui profite aux intermédiaires. L'organisation de rencontres (même informelles) entre acteurs et opérateurs permettra d'éviter les malentendus et de concilier des intérêts parfois divergents.

Toutefois, à moyen et long termes, l'organisation formelle des acteurs sous forme de cluster ou de plateforme apicole devrait permettre la valorisation du miel, produit de terroir, mais aussi, tous les sous-produits et produits dérivés de l'apiculture qui pourraient, à leur tour, représenter une opportunité pour certains promoteurs (produits cosmétiques...). Dans ce cadre, il est recommandé de valoriser les acquis de la GIZ dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme apicole de Fernana. L'extension de cette plateforme apicole au gouvernorat de Jendouba permettra la valorisation des produits apicoles.

Il s'agit donc d'accompagner les parties prenantes (OPAs, acteur et opérateurs économiques, associations...) de la CdV apiculture, par un expert spécialiste, dans la mise en œuvre d'une plateforme spécifique ou Cluster CdV Apiculture. Cette plateforme ou cluster serait doté d'une assise juridique et capable de gérer la filière et d'accompagner les groupements des producteurs, d'être reconnue comme l'interlocuteur filière auprès des pouvoirs publics et autres parties prenantes. La forme d'organisation choisie permettrait aux acteurs de :

- Se concerter et de saisir les opportunités de financement et d'investissement ;
- Soutenir l'organisation de la production et de la commercialisation ;
- Encourager les structures collectives telles que les SMSA à assurer des approvisionnements et des ventes groupées des produits à promouvoir dans les points de vente ;
- Avoir un meilleur pouvoir de négociation des prix et un contrôle sur le marché des produits de la ruche ;
- Trouver des solutions aux problématiques de la CdV tout en veillant, notamment, à ce que le processus de hiérarchisation et d'exécution des actions soit transparent et inclusif.
- Échanger des techniques et des informations.

En conjuguant les efforts, la forme de collaboration choisie permettra de développer des solutions en faveur d'une meilleure gestion de la CdV et des ressources locales, mais également, de catalyser des partenariats durables entre les parties prenantes.

Le renforcement des liens amont-aval au sein de la filière ainsi que le maillage des microentreprises (production de miel, sous-produits apicoles, fabrication de combinaisons, de produits cosmétiques...) constitue des facteurs importants pour le développement de produits spécifiques. Cela suppose de mieux définir les liens contractuels, notamment, dans le cas particulier de projets innovants. Outre l'organisation des acteurs et leur regroupement en GDAs et SMSA, il est proposé de :

- Encourager et accompagner la coopération durable entre professionnels tels que les Groupements d'Intérêt Économique GIE⁸ et les acteurs privés (producteurs d'essaims, femmes productrices d'objets artisanaux ou cosmétiques...) à constituer, sans capital, des GIE permettant à ses membres de mettre en commun certaines de leurs activités afin de les développer tout en conservant leur individualité.
- Renforcer le partenariat et la contractualisation entre les acteurs des CdV avec des partenaires tunisiens ou étrangers, en préservant les intérêts des parties contractantes ;

Au niveau de la commercialisation, on pourra chercher des partenariats, à travers l'économie sociale et solidaire, le commerce équitable ou avec des entreprises privées expérimentées intéressées par la qualité des produits apicoles de Jendouba, et ce en respectant les termes de contrats qui garantissent les intérêts de chaque partie contractante.

Les possibilités de partenariat et de contractualisation sont nombreuses⁹. On cite à titre d'exemples :

- L'entreprise française récemment implantée en Tunisie : VENOMEX¹⁰ qui fait appel aux grands apiculteurs tunisiens pour les accompagner dans le processus de la récolte du venin d'abeille.
- Famille Michaud Apiculteurs¹¹ (et Fondation Lune de Miel¹²), gros importateur de miel et très actif sur le marché français du miel.
- L'entreprise allemande Breitsamer active dans les domaines de l'importation (de certaines régions méditerranéennes)¹³ et du conditionnement du miel.
- L'entreprise BeeHappy siège à Testour (gouvernorat de Béja) qui produit du miel en Stick-packs (bâton), etc.

3.8.2.1. Encouragement du lobbying des apiculteurs pour défendre leurs intérêts

- Encourager le regroupement des apiculteurs pour défendre leurs intérêts (faire face aux pratiques de transhumance irrationnelles...) par la création, par exemple, de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE);
- Favoriser le dialogue entre apiculteurs et cultivateurs par la réalisation de campagne d'information concernant l'usage des pesticides nuisibles aux abeilles, à destination des agriculteurs cultivateurs et des conseillers agricoles ;
- Promouvoir le dialogue entre la profession apicole et les collectivités locales pour la prise en compte de l'enjeu de préservation des abeilles dans la définition des actions de gestion d'un territoire.

3.8.3. Sous objectif 5.3 : Faciliter l'accès au financement

Il s'agit surtout de trouver des financements adaptés aux situations des petits apiculteurs (microfinance). Certaines d'entre elles offrent des produits adaptés à la CdV Apiculture et participent ainsi à l'inclusion économique des populations défavorisées par le biais de la promotion, l'initiative et l'accompagnement des porteurs de projets. C'est notamment le cas de ZitounaTamkeen, qui essaye d'identifier les possibilités de la valeur ajoutée au sein des chaînes de valeur afin d'orienter et d'appuyer les porteurs de projets. Dans tel cas, il conviendrait de conclure des conventions entre les SMSA/ GDA et des institutions de microfinance pour faciliter l'accès des adhérents à des microcrédits

⁸ Le GIE est une structure intermédiaire entre la société et l'association, instituée par le Code des sociétés commerciales (Article 439 à 448). Il présente l'avantage d'être soumis à des règles juridiques très souples, notamment en ce qui concerne son capital social (possibilité de constitution sans capital), son objet (qui peut être civil ou commercial) ou ses modalités d'organisation. Exemple : Regroupement des artisans locataires dans un village d'artisanat. Une personne recrutée par ce groupe travaillera à temps partagé pour ces entreprises ou pour assurer la commercialisation.

⁹Liste des importateurs, courtiers et conditionneurs de miel à consulter ici:<https://www.apiservices.biz/fr/bases-de-donnees/acheteurs-de-miel-en-gros>.

¹⁰ Les coordonnées de cette VENOMEX sont disponibles sur le lien suivant : <http://venomex.fr/>

¹¹<http://www.famillemichaud.com/>

¹²<http://fondation.lunedemiel.fr/>

¹³<https://www.breitsamer.de/en/products-mediterranean-summer/>

3.9. Objectif 6 : Renforcer la professionnalisation des acteurs

L'absence de formations initiales spécialisées en apiculture (à l'exception des CAP petit élevage) gêne considérablement les possibilités d'installation, notamment des jeunes, dans un métier complexe et technique. Ces formations sont de plus systématiquement orientées vers les aspects techniques et intègrent rarement les aspects économiques et environnementaux (ou souvent de façon trop superficielle) et restent, de ce fait, non adaptées aux spécificités des divers types d'acteurs et opérateurs.

Par ailleurs les projets de développement passés considèrent l'apiculture comme une activité génératrice de revenus (AGR) et ne soucient pas trop de la nécessité de professionnalisation permettant la création d'emplois.

Le renforcement des capacités des acteurs est indispensable pour l'amélioration et la qualification et doit reposer sur les bonnes pratiques apicoles (BPA) et l'innovation. De même des activités d'échanges d'expériences, d'animation et d'information appropriés, l'analyse des producteurs cibles au regard des itinéraires de productions possibles (calendriers apicoles) doit permettre aux apiculteurs de mieux s'approprier les divers produits de la ruche.

3.9.1. Sous objectif 6.1 : Préparer les exigences des formations de qualité

3.9.1.1. Rédiger et diffuser un guide de Bonnes Pratiques Apicoles.

Il s'agit d'élaborer un guide des bonnes pratiques apicoles (BPA) par un comité technique hautement spécialisé ou un groupe de consultants recrutés. Ce guide détaillera tous les aspects de la production apicole, y compris les bonnes pratiques d'hygiène, la production de miel de qualité, etc.

3.9.1.2. Renforcer les capacités des formateurs et des conseillers en apiculture

Il est important de perfectionner un groupe de 10 formateurs et conseillers spécialisés (ou expérimentés) qui, à leur tour, assureront les formations au profit de divers acteurs de la filière. Ce perfectionnement de haute qualité, d'une durée de 30 jours, portera sur les techniques et économies de la production apicole (y compris, gelée royale, pollen, venin d'abeille...), les BPA, l'andragogie, les méthodes de formation et conseil en apiculture, etc.

3.9.1.3. Renforcer les capacités des acteurs clés (formateurs, conseillers...) par l'échange entre pairs

Il s'agit d'organiser des voyages d'échange d'expériences pratiques entre spécialistes (formateurs, conseillers, spécialistes, promoteurs...) dans d'autres régions/ pays comparables (l'Occitanie au Sud de la France, le Liban, le Maroc, la Turquie...) en vue de consolider la spécialisation de ces acteurs clés.

3.9.1.4. Activités de formation et de RC souhaitables au profit d'autres spécialistes :

Le renforcement des capacités des ingénieurs et techniciens des CTV, CRA, et OPAs, Arrondissement PA (vulgarisateurs, spécialistes matière, techniciens apicoles) en techniques apicoles, gestion des OPAs, les normes, la mise en marché, le contrôle de la qualité du miel, les sous-produits apicoles, etc.

3.9.1.5. Encourager le perfectionnement des vétérinaires et agents sanitaires à la pathologie des colonies d'abeilles.

Ces spécialistes seront encouragés à soutenir les apiculteurs et apicultrices, notamment, lors de leur installation et dans les phases importantes du développement de leur exploitation.

3.9.1.6. Rapprocher la formation des apiculteurs et apicultrices, à travers la mise en place d'un réseau de 15 ruchers pilotes et l'appui à l'acquisition d'une unité pédagogique mobile.

Un réseau de ruchers pilotes (20 ruches chacun) installé dans 5 délégations, au niveau des GDA et certains apiculteurs, sous certaines conditions, suivies et accompagnées par des professionnels confirmés (conseillers, formateurs, spécialistes de l'OEP) permettra de : i) rapprocher l'apprentissage pratique des apiculteurs et apicultrices, ii) générer des ressources financières nécessaires au fonctionnement des GDA, iii) produire des références technico-économiques au niveau local au profit

des apiculteurs et des institutions de développement, iv) valoriser les acquis de la recherche, si existants, v) créer un lieu d'échanges d'informations, etc.

Le CFPA de Hakim Sud devrait être renforcé au niveau du matériel apicole moderne et des ressources humaines suffisantes. Un rucher-école devra être installé, et une formation en alternance pourrait pallier, au moins partiellement, les capacités assez limitées en matière de logistique. Un appui est également recommandé pour l'acquisition d'une unité pédagogique mobile (voiture équipée de supports pédagogiques et de matériel apicole de démonstration).

Afin d'assurer des formations « de proximité », soutenir la constitution/ consolidation de structures collectives de formation et de conseil (cas de ApiServices), sur la base du guide de bonnes pratiques apicoles est encouragée.

3.9.2. Sous objectif 6.2 : Identifier les besoins et élaborer des plans de formation adaptés aux diverses catégories d'acteurs

La mise en place d'un plan de formation spécifique à chaque type d'acteurs locaux (GDA, SMSA, apiculteurs et jeunes promoteurs...) doit nécessairement reposer sur une étude des besoins afin de mieux adapter les formations proposées à leurs besoins réels.

L'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des GDA et SMSA (existantes ou en voie de création) exige 1) la réalisation de formation à la gestion financière, administrative, gestion des stocks et des approvisionnements, commercialisation, élaboration de plans d'affaires et requête de financement... et 2) des échanges d'expériences entre réseaux de SMSA ou de GDA (visites etc.).

Les formations au profit des apiculteurs et apicultrices en exercice seront courtes et ciblées, axées sur les apprentissages pratiques et les « formations de proximité » (sur place). Cela permettra le respect des itinéraires techniques pour une amélioration des rendements par ruche et la production de miel de qualité. Les formations se focaliseront, également, sur les bonnes pratiques de production apicole : conduite du rucher, nourrissage, transhumance, recyclage de la cire, élevage des reines et production d'essaims, techniques d'extraction et de conditionnement du miel, économie de l'exploitation, exigences de qualité, gestion intégrée des ressources mellifères, etc.

Le métier d'apiculteurs est de plus en plus attrayant et incite les jeunes à s'installer. Il est proposé dans ce cadre de mettre à disposition des porteurs de projets :

- Des formations professionnelles spécialisées en développant la formation par apprentissage ;
- Un accompagnement ciblé pour faciliter leur installation.

3.9.3. Sous objectif 6.3 : Former et accompagner des porteurs de projets dans les métiers liés à la CdV Apiculture

3.9.3.1. Formation et accompagnement pour 10 porteurs de projets spécialisés

Les produits de la ruche autres que le miel (notamment gelée royale, venin d'abeille...) exigent des compétences très spécifiques que l'apiculteur et la main-d'œuvre ne peuvent acquérir qu'après une formation appropriée et des années d'expérience. Une formation solide est indispensable étant donné les niveaux de technicité et de compétences exigés pour les produits autres que le miel.

3.9.3.2. Formation qualifiante de jeunes aux métiers liés à la CdV Apiculture (main-d'œuvre apicole et artisans locaux)

Il existe un important potentiel de création d'activités professionnelles autour de la CdV apiculture : menuiserie, réparation et peinture de bois, confection des combinaisons pour les apiculteurs, fixation de fil sur cadre, fabrication d'enfumeurs, lève-cadres, transport, gardiennage et surveillance, etc. Un effort important reste à déployer en vue d'appuyer les jeunes pour s'orienter vers ces nouveaux métiers liés à l'apiculture.

Il conviendrait de sélectionner et former 15 jeunes à la fabrication/ réparation des outils et équipements apicoles et de les dotés en équipements de départ, adaptés à la spécificité de l'apiculture locale et à la demande locale. La formation pourrait être assurée par le Centre de formation et d'apprentissage (CFA) ou à l'ISET de Jendouba.

Les commerçants locaux (SMSA ou privés), eux aussi, devraient bénéficier d'un renforcement de leurs compétences afin d'améliorer leurs pratiques de conditionnement et de commercialisation. Il s'agirait d'organiser des journées de formation sur les pratiques de stockage, d'emballage, étiquetage, de prospection des marchés, de négociation, de présentation des produits, en gestion financière, etc.).

3.10. Objectif 7 : Élaborer une stratégie et un plan d'action pour le développement durable de l'apiculture en Tunisie

Il s'agit de réaliser un diagnostic détaillé de la situation actuelle de la CdV apiculture et de formuler désorientations stratégiques et opérationnelles (stratégie et plan d'action).

L'étude distinguerait 2 phases : un diagnostic et un plan d'action stratégique à court, moyen et long terme (d'ici 2030).

La phase de diagnostic devra comprendre les volets suivants :

- Évaluation de l'état des ressources naturelles et de la dégradation du potentiel mellifère ;
- Importance économique, sociale et environnementale de la CdV apiculture ;
- Positionnement à l'échelle régionale et internationale ;
- Évolution par région des apiculteurs, des ruchers et des productions apicoles, des marchés et des circuits de distribution ;
- Analyse du cadre institutionnel et réglementaire ;
- Examen des projets passés incluant des actions de développement de l'apiculture ;
- Analyse par maillon de la CdV apiculture ;
- Étude de la qualité, l'intégration et la valorisation des sous-produits apicoles.

La deuxième phase doit comprendre des :

- Propositions relatives au renforcement institutionnel de la CdV apiculture (Centre technique ou Groupement interprofessionnel...) ;
- Propositions concernant la révision/ actualisation de la réglementation (utilisation des pesticides, gestion des transhumances...) en vue de préserver les intérêts des apiculteurs,
- Mesures permettant de lutter contre les fraudes, contrôles de la qualité, labellisations, identifications des ruchers ;
- Thèmes liés à l'apiculture dans les programmes d'enseignement et de recherche ;
- Actions de facilitation d'accès aux marchés extérieurs (UE : National Residue Monitoring Plan...) barrières tarifaires et non tarifaires ;
- Activités visant à mieux organiser les circuits d'approvisionnement (sucre, pots en verre...) et de commercialisation...
- Actions visant à mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre du plan d'action (financement public, financement externe et financement non conventionnel tel que le paiement des services des écosystèmes ...) consolidé avec les mécanismes de mise en œuvre, les acteurs, les échéances...

3.11. Synthèse du plan d'action

Tableau 1 : tableau de synthèse du plan d'action pour le développement de la CdV Apicole du gouvernorat de Jendouba

| Résultats attendus | Actions à mettre en œuvre | Modalités de mise en œuvre | Coût sur 5 ans | Responsables |
|--|---|--|----------------|--------------|
| Objectif 1 : Connaître le marché (national et international) et développer une stratégie commerciale | | | | |
| Sous objectif 1.1 : Mieux connaître les marchés et les exigences des consommateurs | | | | |
| 1.1 Les exigences et l'accès aux marchés sont mieux connus pour un meilleur positionnement. | 1. Réaliser une étude du marché du miel en Tunisie et à l'étranger. | <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir des données techniques et économiques sur les marchés nationaux et internationaux du miel ; - Identifier et étudier les différents circuits de commercialisation : identification, volume, acteurs... - Évaluer les flux en volumes et en valeur ; - Identifier les exigences et les conditions d'accès aux marchés étrangers ; - Déterminer les exigences des GMS (référencement) ; - Formuler des recommandations et des orientations stratégiques pour le développement de la CdV. | 20 000 DT | |
| Sous objectif 1.2 : Développer une stratégie commerciale préservant les intérêts économiques des petits apiculteurs | | | | |
| 1.2 Une stratégie commerciale est élaborée permettant de préservant les intérêts économiques des petits apiculteurs. | 2. Élaboration d'une stratégie marketing et commerciale préservant les intérêts économiques des petits apiculteurs. | <ul style="list-style-type: none"> - Dresser un état des lieux des principaux canaux de distribution à travers lesquels peut être écoulé le miel à l'échelle locale, nationale et internationale ; - Identifier et rendre visibles les circuits informels ; - Définir des critères différenciateurs vis-à-vis du consommateur (type, signes de qualité, origine, conditionnement) permettant la segmentation ; - Développer une stratégie commerciale en prenant en compte i) les questions liées à la valorisation du miel et des sous-produits de la ruche et à la diversification des canaux de distribution et ii) le contexte spécifique de l'apiculture et de ses acteurs dans le gouvernorat de Jendouba ; - Prendre en compte les nouvelles pratiques commerciales issues des TIC (e-business, e-commerce, webmarketing ...). | 7000 DT | |
| | 3. Élaboration d'un plan commercial. | <ul style="list-style-type: none"> - Préciser la vision de la CdV à 5 ou 10 ans et les objectifs à poursuivre ; | 7 000 DT | |

| Résultats attendus | Actions à mettre en œuvre | Modalités de mise en œuvre | Coût sur 5 ans | Responsables |
|---|---|--|----------------|---------------|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et développer les actions relatives à l'élaboration de l'offre commerciale, les actions techniques et organisationnelles, de communication et de prospection ; en précisant l'identité commerciale et le positionnement qualité. - Pour chaque action seront précisés : les phases, les étapes, les objectifs, budget, dates début et date fin, résultat à obtenir, - Emettre des recommandations relatives à la création des supports promotionnels, aux supports contractuels, à la conception de l'univers commercial, etc. - Fournir des orientations relatives à la préparation des actions de marketing (publicitaire, direct, événementiel, relationnel, « fidélisation du client »...); - Proposer l'organisation du système de commercialisation et de la logistique ; - Proposer un système de suivi du plan d'action. | | |
| Objectif 2 : Développer la production du miel | | | | |
| Sous objectif 2.1 : Améliorer la santé des abeilles | | | | |
| 2.1 La santé des abeilles est améliorée. | 4. Élaborer un programme de prévention et de lutte contre les maladies des abeilles | <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les maladies des abeilles (diagnostic, surveillance, traitement, prévention) et organiser les prophylaxies sanitaires (varroise, loque américaine...); - Promouvoir des méthodes de lutte prophylactiques simples (transvasement de colonies et destruction de ruches contaminées ...); - Développer les méthodes de lutte alternatives et soutenir des expérimentations sur les moyens de lutte contre les ennemis des abeilles. | 10 000 DT | |
| | 5. Recruter/ former un vétérinaire et 4 techniciens sanitaires apicoles. | <ul style="list-style-type: none"> - Recruter un vétérinaire sanitaire spécialisé pathologies apiaires ; - Recruter/ redéployer 4 techniciens sanitaires apicoles coordonnés et formés par le vétérinaire spécialisé. | - | |
| Les interventions au niveau des ruchers sont facilitées. | 6. Mettre en place un système fiable d'identification et de suivi des cheptels. | <ul style="list-style-type: none"> - Achat de 3 marqueurs électriques + plaque de 8 chiffres ou « tatouage au feu », au profit de l'OEP ; - Délivrance de certificats d'identification des colonies d'abeilles par l'OEP et des Registres officiels de suivi des ruchers sont tenus par les apiculteurs. | 10 000 DT | OEP+URAP+ULAP |
| Sous objectif 2.2 : Préserver, développer les ressources mellifères et améliorer l'alimentation des abeilles | | | | |
| Les ressources mellifères existantes sont | 7. Préserver les ressources mellifères existantes et | <ul style="list-style-type: none"> - Les surfaces protégées, d'intérêts écologiques, forestiers ou agricoles devraient pouvoir bénéficier de manière importante aux abeilles : PAM, eucalyptus en | 150 000 DT | CRDA/ DGF |

| Résultats attendus | Actions à mettre en œuvre | Modalités de mise en œuvre | Coût sur 5 ans | Responsables |
|---|---|--|----------------|---------------------------------|
| préservées et accessibles aux abeilles. | renforcer les aires de butinage des abeilles. | <ul style="list-style-type: none"> bordure des routes, jachères, bandes enherbées, intercultures mellifères, bosquets d'acacia, cultures desulla, luzerne, tournesol, etc.). - Mettre en place des mesures, à l'échelle régionale, en matière de gestion des ressources forestières en faveur de l'apiculture ; - Mise en défens, reboisement, réensemencement, exploitation raisonnée des PAM... - Favoriser la gestion rationnelle des aires de butinage des abeilles. | | |
| 2.2 Le potentiel mellifère est amélioré (près de 20 ha/ an seront plantés en plantes mellifères). | 8. Créer 3 pépinières de plantes mellifères. | <ul style="list-style-type: none"> - Création de 3 pépinières de 1 ha chacune (à Bousalem, à Ghardimaou et à Fernana) pour la production de plantes mellifères et nectarifères (utilisées aussi comme PAM) : thym, romarin, lavande... - Capacité de production : 750 000 plants en année de croisière. | 150 000 DT | CRDA, ODESYANO, ODNO, CFPA, OEP |
| | 9. Favoriser la plantation et formation sur les techniques de plantation et entretien des cultures. | <ul style="list-style-type: none"> - Près de 20 ha/ an seront plantés (plantes mellifères et nectarifères) ; - Fourniture de plants aux agriculteurs répondant à certaines conditions ; - Formation/ conseil et accompagnement au moment de la plantation et au cours de l'entretien des cultures. | 150 000 DT/ an | CRDA, ODESYANO, ODNO, CFPA, OEP |
| L'alimentation des abeilles est améliorée. | 10. Améliorer le nourrissage des abeilles en période hivernale. | <ul style="list-style-type: none"> - Fournir l'assistance technique d'un expert au profit d'une SMSA pour la fabrication de pâte protéinée(formulation) ou de sirops de nourrissage de bonne qualité. | 5 000 DT | OEP + Syndicat des apiculteurs |
| | 11. Faciliter le transport des ruches pour la transhumance. | <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer 2 SMSA pour l'acquisition de camions ou de remorques équipés de grues, à utiliser en commun. Il s'agira de faciliter le transport routier spécifique des colonies d'abeilles car la pratique de la transhumance et donc le déplacement de ruches de nuit sont un travail difficile pour l'apiculteur (notamment physiquement) ; | 80 000 DT | |
| Sous objectif 2.3 : Développer les cheptels et la production | | | | |
| 2.3 Les cheptels et la production sont développés. | 12. Consolider le cheptel existant (extension) en orientant la priorité aux apiculteurs pour les crédits destinés à l'accroissement du cheptel. | <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des apiculteurs au financement et aux encouragements (prêts et de subvention accordés sur fonds disponible : FOSDA...) pour accroître leur cheptel apicole, à condition qu'elles soient développées dans une logique de filière et coordonnée (augmentation du potentiel mellifère, acteurs mieux formés et accompagnés, viabilité des projets mieux pensée) ; - Réaliser des enquêtes préalables pour s'assurer de l'opportunité de l'investissement envisagé. | 000 DT | |
| | 13. Accroître la production de reines et d'essaims de qualité. | <ul style="list-style-type: none"> - Mieux organiser la production de reines et d'essaims adaptés à l'éco-type des cheptels, en améliorant la rentabilité de cette activité ; - Définir et diffuser une charte de qualité des reines ; | 12000 DT | CRDA, CFPA, OEP, ODESYANO |

| Résultats attendus | Actions à mettre en œuvre | Modalités de mise en œuvre | Coût sur 5 ans | Responsables |
|---|---|---|---|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'investissement pour le matériel d'élevage ; - Fournir l'assistance technique et la formation (10 promoteurs) sur les bonnes pratiques d'élevage et de commercialisation des reines et des essaims. | | |
| | 14. Installer un rucher-école pour l'élevage de reines, production d'essaims. | - Appuyer le CFPA Hakim Sud pour assurer une formation pratique de qualité par l'installation d'un rucher pilote (30 ruches) et l'acquisition de matériel pour l'élevage de reines, la production d'essaims, ... | Coût rucher + matériel pédagogique 18000 DT | CFPA Hakim Sud |
| | 15. Favoriser l'installation de nouveaux ruchers (nouveaux apiculteurs). | <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des jeunes, répondant à certaines conditions, aux prêts et subventions (fonds publics, banques, microfinance...) pour développer des projets en apiculture, tout en subvenant aux besoins en fonds de roulement : <ul style="list-style-type: none"> - Fournir de ruches pleines ou d'essaims (de bonne qualité et agréées) à ces jeunes apiculteurs et apicultrices ; - Soutenir, former et accompagner ces jeunes durant une période de 2 ans (voir action renforcement des capacités...). | - | |
| | 16. Lancer une campagne dédiée à l'augmentation du rendement en miel par ruche. | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des journées de formation et de sensibilisation des acteurs sur la nécessité d'amélioration des rendements et des revenus des apiculteurs ; - fournir une assistance technique sur la conduite des ruchers : amélioration des pratiques apicoles, notamment sur l'alimentation des abeilles ; - Disséminer de bonnes pratiques apicoles (voir action BPA) | 10 000 DT | CRDA, CFPA, OEP ODESYANO |
| Objectif 3 : Favoriser l'innovation, la diversité des produits | | | | |
| Sous-objectif 3.1 : Valoriser les sous-produits apicoles | | | | |
| Au moins 5 unités de production ont développé une activité de sous-traitance pour le compte d'importateurs. | 17. Développer des activités de sous-traitance des sous-produits apicoles à l'export (gelée royale, venin d'abeille, propolis et pollen). | - Fournir l'assistance technique d'un expert étranger au profit d'un groupe de 10 producteurs pour identifier des donneurs d'ordre cibles, mettre en œuvre un plan de prospection et mettre en conformité des unités de production ; | Coût d'assistance Expert (20 H/J) : 50 000 DT | Centre d'Affaire/ Espace Entreprendre + OEP |
| Sous-objectif 3.2 : Diversifier les produits | | | | |
| Au moins 10 jeunes femmes porteuses de projets en cosmétiques | 18. Former et accompagner des femmes à la conception de nouveaux | - Fournir l'assistance technique d'un expert étranger sur la production de produits cosmétiques bios (masque pour le visage au miel, savon au miel et /ou à la propolis, gel douche bio au miel, shampoing bio miel et propolis, dentifrice à la propolis, déodorant à la propolis...). | Coût d'assistance par les experts (30 H/J) | Centre d'Affaire/ Espace Entreprendre |

| Résultats attendus | Actions à mettre en œuvre | Modalités de mise en œuvre | Cout sur 5 ans | Responsables |
|---|---|---|----------------|---|
| sont formées et appuyées. | produits (cosmétiques ou la cosmétofood...). | - Fournir l'assistance technique d'un expert étranger sur la conception de nouveaux produits tels que ceux de la cosmétofood (compléments alimentaires à base de gelée royale ou de pollen pour lutter contre la chute des cheveux...). | 75 000 DT | |
| Au moins 10 jeunes filles/ femmes rurales formées aux métiers dérivés de l'apiculture. | 19. Former des jeunes filles/ femmes aux métiers artisans aux liés à l'apiculture. | - Former des jeunes filles/ femmes aux métiers dérivés de l'apiculture : confection d'objets utilitaires, artisanaux de décoration et d'améliorations de la présentation des produits apicoles, etc. | 12000 DT | ONA + ONG + DR Femme + BETI + CRDA |
| 2.1 Recyclage de la cire assurée sur place. | 20. Assister, sur place, à la fabrication de cire gaufrée de bonne qualité. | - Soutenir la récupération de la cire auprès des apiculteurs ; - Fournir l'assistance technique d'un expert, sur le terrain, sur la fabrication de cire gaufrée de bonne qualité (démarche d'amélioration de la qualité des cires : système de traçabilité et procédures de nettoyage entre les lots mis en place, analyses de la cire, gestion différentielle des cires de qualité distincte...) et assurer le respect, par la SMSA, du cahier de charge mis à cet effet par les services compétents. | 20 000 DT | CRDA + OEP + Centre National de Veille Zoosanitaire |
| Un atelier de menuiserie est doté d'un plan d'affaires, bien géré et assurant la production de ruches et accessoires. | 21. Assister, sur place, à la fabrication de ruches, cadres... | - Accompagner l'élaboration d'un plan d'affaires ; - Fournir l'assistance technique, sur place, et appuyer à la gestion de la production de ruches et d'accessoires ; - Appuyer l'équipement de l'atelier en machines performantes et adaptées à la réalisation en série de produits : ruches, cadres, grilles à reines, hausses, ruchettes... | 40 000 DT | Espace Entreprendre+ OEP + CFPA |
| Objectif 4 : Améliorer la qualité et mise en avant des produits apicoles de Jendouba | | | | |
| Sous objectif 4.1 : Améliorer la qualité | | | | |
| Les techniques de récolte, de transformation et de conditionnement du miel maîtrisés dans 10 mielleries pilotes. | 22. Appuyer 10 opérateurs (OPAs et Startup), à raison de 2 unités par an, pour améliorer l'extraction et le conditionnement du miel valorisant la qualité | - Développer la transformation, selon les normes (loi n° 92-117), valorisant la qualité en : i) facilitant l'accès des promoteurs de mielleries au financement et aux équipements d'extraction, de transformation et de conditionnement, ii) en créant des points de vente des produits de terroirs ; - Identifier les besoins et fournir un appui à l'acquisition du matériel ; | 100 000 DT | CRDA + OEP + CFPA |
| Techniques d'extraction et de conditionnement maîtrisés par au moins 10 gros producteurs. | 23. Assistance à la maîtrise des processus d'extraction et de conditionnement au profit de gros apiculteurs | - Fournir l'assistance technique, sur place, sur la maîtrise des processus d'extraction et de conditionnement afin de préserver la qualité et d'améliorer la présentation des produits ; - Inciter à la modernisation de la production et au conditionnement du miel, à la qualité du miel et aux conditions d'hygiènes ; | 10 000 DT | OEP + CFPA |

| Résultats attendus | Actions à mettre en œuvre | Modalités de mise en œuvre | Coût sur 5 ans | Responsables |
|--|--|--|----------------|---|
| Les produits de la ruche de Jendouba sont mis en valeur par des bulletins d'analyse. | 24. Établissement d'un business-plan en vue de la création d'un laboratoire d'analyse | - Accompagner un porteur de projet, par un expert étranger spécialiste, pour l'élaboration d'une Business Plan (en précisant le choix des équipements en fonction des types d'analyses ¹⁴ à effectuer, les coûts, les capacités d'analyse, la rentabilité, etc.) | 30000 DT | Université de Jendouba Institut des Essais et Analyse de Tunis CRDA + OEP |
| | 25. Appuyer à la création d'un laboratoire d'analyse | - Fournir l'assistance technique à la création d'un laboratoire d'analyse pour les produits de la ruche ; - Appuyer l'acquisition du matériel nécessaire ¹⁵ au profit du porteur du projet (institution publique ou privé) | 220000 DT | Université de Jendouba CRDA + OEP |
| Au moins 10 apiculteurs certifiés Bio/ an. | 26. Accompagner des adhérents des OPAs (SMSA et GDA) à la certification bio. | L'agriculture biologique se caractérise par un cahier des charges strict (certains médicaments ne sont pas autorisés, l'aire de butinage doit être essentiellement en culture biologique ou en flore spontanée, etc.). - Faciliter le développement de l'apiculture biologique par un accompagnement technique et financier : - Subvention de 70% des frais de contrôle et de certification plafonnée à 5 000 DT, sous forme de prime annuelle pendant 5 ans ; - Augmentation du plafond de la subvention annuelle consacrée au contrôle et à la certification en faveur des producteurs membres des GDA et des SMSA, de 5 à 10 milles DT/an. | 30 000 DT/an | CRDA + OEP |
| La promotion des produits de la ruche de qualité est soutenue par une labellisation. | 27. Établir une marque collective ou relance du processus de certification AOC. | - Étudier les possibilités de relance du processus de certification AOC qui étaient encadré par le projet « Action Indications géographiques » mené conjointement par le CIRAD et la DGPA, ou à défaut créer une marque commerciale collective « ex. : produit des ruches de Jendouba » . | 50 000 DT | DGPA, CRDA, OEP |
| Sous objectif 4.2 : Mise en avant des produits apicoles de Jendouba | | | | |
| Les produits apicoles sont mis en valeur par un packaging soigné. | 28. Créer d'une unité d'emballage et d'étiquetage (produits de terroirs, y compris, les produits apicoles) | - Soutenir la création d'une unité d'emballage et d'étiquetage (produits de terroirs) au sein de la SMSA ou autre PME à déterminer (accompagnement à l'élaboration d'un plan d'affaires et appui à l'acquisition du matériel et équipements nécessaires). | 65000 DT | CRDA + API + APIA + PACKTEC |

¹⁴ Analyses physicochimiques, analyse d'authenticité, analyse sensorielle, analyses polliniques, analyse des contaminants.

¹⁵ Le matériel à acquérir est, à titre indicatif : pH-mètre/conductimètre, réfractomètre, colorimètre, microscope, balance, et HPLC ¹⁵

| Résultats attendus | Actions à mettre en œuvre | Modalités de mise en œuvre | Cout sur 5 ans | Responsables |
|--|--|---|----------------|--|
| Les produits apicoles bénéficient d'une visibilité au niveau de l'écotourisme. | 29. Intégrer des produits apicoles dans le secteur de l'écotourisme | <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'excellente image du miel, produit de la nature et sensibiliser sur le rôle des abeilles comme bio-indicateur des atteintes à la biodiversité et à l'environnement (dans les hôtels, établissements de l'Éducation nationale, jeunesse et sport...); - Promouvoir les ventes directes dans les hôtels de Tabarka et Ain Drahem (présentoirs); - Faire connaître la qualité et les vertus du miel aux visiteurs de la région; - Développer le thème « miel et gastronomie » et organiser des activités de dégustation; - Organiser une foire annuelle à Tabarka dédiée à la promotion des produits de terroirs (y compris les produits apicoles). | 70 000 DT | ONT, Ministère du tourisme, MARHP, MALE, Hôteliers, CRDA |
| Objectif 5 : Structuration de la filière et amélioration du climat d'affaire | | | | |
| Sous objectif 5.1 : Assurer l'encadrement des producteurs | | | | |
| Un meilleur encadrement des producteurs est assuré par les OPA (SMSA, GDA). | 30. Appuyer des GDA (7) et des SMSAs(3) existants ou en phase de création | <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les regroupements des apiculteurs comme préalable à la création d'un cluster ou d'une plateforme spécialisée en apiculture. - Identifier les besoins des SMSA et des GDA en appui; - Accompagner les SMSA/ GDA à l'élaboration de leur plan d'affaires/ de développement. - Consolider les GDA et SMSAs existants par un appui matériel et immatériel. | 200 000 DT | |
| | 31. Renforcer le fonctionnement des OPAs afin d'améliorer les services rendus aux adhérents | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins des adhérents actuels ou potentiels en services liés au développement de la CdV apiculture; - Proposer des orientations d'activités de l'Organisation Professionnelle Agricole (OPA) pour améliorer ses services et répondre le mieux aux besoins de ses adhérents. | 10 000 DT | |
| Sous objectif 5.2 : Assurer la gouvernance pour la promotion de la CdV apiculture | | | | |
| La filière est mieux organisée et des coopérations et partenariats durables entre les parties prenantes sont établis | 32. Accompagner des acteurs et opérateurs de la filière, par un expert spécialiste, pour la mise en œuvre d'une plateforme spécifique ou Cluster CdV Apiculture. | <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les acquis de la GIZ en matière de mise en œuvre de plateforme (telle que celle de Fernana). L'extension de cette plateforme apicole à tout le gouvernorat de Jendouba permettra la valorisation des produits et sous-produits apicoles (produits cosmétiques...). - Accompagner les parties prenantes (OPAs, acteurs et opérateurs économiques, associations...) de la CdV apiculture pour la mise en œuvre d'une plateforme | 30 000 DT | CRDA + OEP URAP + DREFP+ONG |

| Résultats attendus | Actions à mettre en œuvre | Modalités de mise en œuvre | Coût sur 5 ans | Responsables |
|---|---|--|----------------|------------------------------|
| | | spécifique ou Cluster CdV Apiculture doté d'une assise juridique et capable de gérer la filière et accompagner les groupements des producteurs - Développer des mécanismes de coopération et de partenariats durables entre les parties prenantes afin de mobiliser tous les acteurs pour une meilleure gestion de la filière | | |
| | 33. Encourager la coopération durable entre professionnels tels que les GIE ¹⁶ . | - Accompagner les acteurs privés (producteurs d'essaims, femmes productrices d'objets artisanaux ou cosmétiques...) à constituer Groupements d'Intérêt Économique, sans apport en capital. Ces GIE permettraient à ses membres des activités mettre en afin de développer, d'améliorer ou d'accroître leurs résultats, tout en conservant leur individualité. | 5 000 DT | |
| | 34. Encourager les regroupements des apiculteurs pour défendre leurs intérêts. | - Encourager le regroupement des apiculteurs pour défendre leurs intérêts et faire face aux pratiques de transhumance irrationnelles, à travers, par exemple, la création de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ; - Réaliser des campagnes d'information sur l'usage des pesticides nuisibles aux abeilles, à destination des agriculteurs cultivateurs et des conseillers agricoles ; - Favoriser le dialogue entre la profession apicole et les collectivités locales pour la prise en compte de l'enjeu de préservation des abeilles dans la définition des actions de gestion d'un territoire. | 10 000 DT | |
| Sous objectif 5.3 : Faciliter l'accès au financement | | | | |
| Accès au financement facilité. | 35. Favoriser la conclusion de conventions entre OPAs et I. de microfinance. | - Conclure des conventions entre les SMSA/ GDA et des institutions de microfinance pour faciliter l'accès des adhérents à des microcrédits. | - | |
| Objectif 6 : Améliorer la professionnalisation des acteurs | | | | |
| Sous objectif 6.1 : Préparer les exigences des formations de qualité | | | | |
| Un guide des Bonnes Pratiques est élaboré. | 36. Élaborer et diffuser un guide des Bonnes Pratiques Apicoles (BPA). | - Élaboration d'un guide des bonnes pratiques apicoles (BPA) par un comité technique hautement spécialisé ou un groupe de consultants recrutés ; - Assurer la diffusion de ce guide pratique. | 60 000 DT | OEP + CRDA+ AVFA ODESYPANO + |

¹⁶ Le GIE est une structure intermédiaire entre la société et l'association, instituée par le Code des sociétés commerciales (Article 439 à 448). Il présente l'avantage d'être soumis à des règles juridiques très souples, notamment en ce qui concerne son capital social (possibilité de constitution sans capital), son objet (qui peut être civil ou commercial) ou ses modalités d'organisation. Exemple : Regroupement des artisans locataires dans un village d'artisanat. Une personne recrutée par ce groupe travaillera à temps partagé pour ces entreprises ou pour assurer la commercialisation.

| Résultats attendus | Actions à mettre en œuvre | Modalités de mise en œuvre | Coût sur 5 ans | Responsables |
|---|---|---|-------------------------------|----------------------------------|
| Les capacités des formateurs et conseillers sont renforcées. | 37. Perfectionner un groupe de 10 formateurs et conseillers spécialisés (ou expérimentés) en apiculture. | Former 5 formateurs et 5 conseillers en produits apicoles autres que le miel ; - Thèmes de formation : techniques et économie de la production apicole (y compris, gelée royale, pollen, venin d'abeille...), BPA, Andragogie, méthodes de formation et conseil en apiculture, etc. - Durée de la formation : 30 jours. | 30 000 DT | AVFA + OEP + CRDA |
| La spécialisation des acteurs clés est consolidée. | 38. Organiser 3 voyages d'échange (1 voyage/an) dans une région mellifère d'un autre pays, au profit de 15 acteurs clés. | - Partager les connaissances et échanger des expériences pratiques entre spécialistes (formateurs, conseillers, promoteurs...) dans d'autres régions/ pays comparables comme L'Occitanie (Sud de la France), le Liban, le Maroc, la Turquie... en vue de perfectionner les compétences des acteurs spécialisés. | 50 000 DT/ an | OEP + OPAs+ CRDA + CFPA + URAP + |
| La formation est rapprochée des apiculteurs et apicultrices. | 39. Mise en place d'un réseau de 15 ruchers pilotes (20 ruches x 15 ruchers). | - Installer un réseau de ruchers pilotes au niveau des GDA et de certains apiculteurs, sous certaines conditions, afin de rapprocher les bonnes pratiques aux apicultrices et apiculteurs. Le réseau de ruchers pilotes, suivi et accompagné par des professionnels confirmés ou par les spécialistes de l'OEP ou le CFPA Hakim Sud, permettra de i) rapprocher l'apprentissage pratique des apiculteurs et apicultrices, ii) générer des ressources financières nécessaires au fonctionnement des GDA, iii) produire des références technico-économiques au niveau local, au profit des apiculteurs et des institutions de développement, iv) valoriser les acquis de la recherche si existants, v) créer un lieu d'échange d'informations. | (15 x 14 000 DT 210 000 DT | |
| | 40. Appui à l'acquisition d'une unité pédagogique mobile | - Appuyer l'acquisition d'une unité pédagogique mobile au profit du CFPA Hakim Sud : une voiture équipée de supports pédagogiques et de matériel apicole de démonstration. | 70 000 DT | |
| Sous objectif 6.2 : Identification des besoins et élaboration de Plans de formation adaptés aux divers acteurs | | | | |
| Des plans de formation adaptés aux divers types d'acteurs sont élaborés. | 41. Identifier les besoins en formation et élaborer de 4 plans de formation adaptés aux divers acteurs (GDA, SMSA, apiculteurs et jeunes promoteurs). | - Identifier les besoins et élaborer un plan de formation des responsables des GDA (formation administrative et financière...) ; - Identifier les besoins et élaborer un plan de formation pour les responsables des SMSA (formation administrative et financière, gestion des activités, commercialisation...) ; - Identifier les besoins et élaborer un plan de formation pour les apiculteurs et apicultrices en exercice (formations courtes et ciblées) ; - Déterminer les besoins et élaborer un plan de formation et d'accompagnement pour les nouveaux apiculteurs (avant ou en cours d'installation). | 40 000 DT | |

| Résultats attendus | Actions à mettre en œuvre | Modalités de mise en œuvre | Cout sur 5 ans | Responsables |
|---|--|---|----------------|--|
| Sous objectif 6.3 : Formation et accompagnement aux sous-produits apicoles et aux métiers liés à la CdV Apiculture | | | | |
| 10 promoteurs de produits autres que le miel ont lancé leurs projets. | 42. Former et accompagner les porteurs de projets spécialisés (gelée royale...). | - Former et accompagner de nouveaux porteurs de projets en produits apicoles autres que le miel (pollen, gelée royale, propolis, venin d'abeille) | 40 000 DT | Espace entreprendre + OEP |
| 15 jeunes formés aux métiers liés à l'apiculture. | 43. Délivrer des formations qualifiantes de jeunes aux métiers liés à la CdV Apiculture (entretien, peinture de bois...). | - Former un groupe de jeunes aux métiers liés à l'apiculture et travaillant pour le compte d'importants apiculteurs ou s'installant à leurs propres comptes ; - Domaine de formation : menuiserie, entretien, peinture de bois, fixation de fil sur cadre, fabrication d'enfumeurs, lèvres-cadres ... | 20000 DT | CFA Jendouba + ISET + BETI + OEP + Syndicat des apiculteurs + URAP |
| Objectif 7 : Élaborer une stratégie et un plan d'action pour le développement durable de l'apiculture en Tunisie | | | | |
| Un plan d'action stratégique est élaboré en vue du développement durable de la CdV apiculture tunisienne | 44. Réaliser un diagnostic détaillé de la CdV apiculture et formuler désorientations stratégiques et opérationnelles (stratégie et plan d'action). | La phase de diagnostic doit comprendre les volets suivants : - Évaluation de l'état des ressources mellifères et nectarifères ; - Importance économique, sociale et environnementale ; - Évolution des apiculteurs, des ruchers et des productions ; - Analyse du cadre institutionnel et réglementaire ; - Analyse des projets passés ; - Analyse par maillon des chaînes de valeur ; - Qualité, intégration et valorisation des sous-produits apicoles. La phase sur la stratégie et le plan d'action doit intégrer les points suivants : - Propositions de renforcement institutionnel encadrant la filière ; - Recommandations sur la réglementation en vue de préserver les intérêts des apiculteurs ; - Mesures permettant de lutter contre les fraudes, contrôle de la qualité, labellisation, identification des ruchers ; - Accès aux marchés extérieurs (National Residue Monitoring Plan...) - Organisation des circuits d'approvisionnement (sucre, pots en verre) et de commercialisation, cartes professionnelles.... - Élaboration d'un plan de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan d'action consolidé avec les mécanismes de mise en œuvre, les acteurs, les échéances... | 100 000 DT | |

3.12. Impact prévisionnel du plan d'action sur l'emploi

L'impact sur l'emploi du plan d'action détaillé au chapitre précédent pourrait être formulé en termes de :

- Création de nouveaux postes d'emploi liés à une extension d'activité d'apiculteurs ou autres entreprises apicoles déjà actives ;
- Création de nouveaux emplois liés à l'installation de nouveaux apiculteurs ou autres entreprises/ société œuvrant dans le domaine apicole ;
- Consolidation d'emplois actuels.

Ces impacts sur l'emploi pourraient être identifiés pour certaines actions d'une manière individuelle, mais dans certains cas, ces impacts sont liés à la conjugaison de plusieurs actions (effet de levier).

Le tableau suivant présente une estimation de ces impacts.

Tableau 3 : Impact des actions proposées sur l'emploi

| N° | Action | Impact sur l'emploi |
|----|---|---|
| 1 | Réalisation d'une étude du marché du miel en Tunisie et à l'étranger | Renforcement et développement du marché, BPA, renforcement des capacités, nouvelles installations... Permettront un accroissement annuel moyen de la production de 20 %, ce qui signifie une un accroissement annuel moyen de l'effectif des acteurs actifs de l'ordre de 4 à 5 %. |
| 2 | Élaboration d'une stratégie marketing et commerciale | |
| 3 | Élaboration d'un plan d' action d' action d' action d'action commerciales | |
| 4 | Élaboration d'un programme de prévention et de lutte contre les maladies des abeilles | |
| 5 | Recrutement/ formation d'un vétérinaire et 4 techniciens sanitaires apicoles | Au moins 4 techniciens sont recrutés/ redéployés |
| 6 | Identification et suivi des cheptels | 1 emploi créé/ consolidé |
| 7 | Préservation des ressources mellifères existantes et renforcement des aires de butinage des abeilles | Au moins 10 postes créés (ouvriers forestiers) pour les reboisements, réensemencement, exploitation raisonnée des PAM spontanées |
| 8 | Création de 3 pépinières de plantes mellifères | 9 Postes d'emploi créés/ consolidés |
| 9 | Plantation (20 ha/ an) et formation sur les techniques de plantation et entretien des cultures PAM/ mellières | Consolidation de 20 postes d'emploi consolidés/ an, soit 80 |
| 10 | Assistance à une SMSA pour la fabrication de pâte protéinée ou sirops de nourrissage de bonne qualité | Au moins de 2 postes d'emploi créés au sein de la SMSA |
| 11 | Transport en commun des ruches pour la transhumance | 2 postes d'emploi créés (chauffeurs) |
| 12 | Accroissement du cheptel existant en orientant la priorité aux apiculteurs pour les crédits | 200 emplois consolidés (apiculteurs professionnels) sur 4 ans |
| 13 | Accroître la production de reines et d'essaims de qualité | Création de 10 postes d'emploi |
| 14 | Installation d'un rucher-école pour production de reines et d'essaims | Au moins 2 postes d'emplois créés |
| 15 | Installation de nouveaux ruchers | 40 nouveaux apiculteurs installés /an, soit 160 sur 4 ans |
| 16 | Campagne de sensibilisation à l'augmentation du rendement en miel par ruche | - |
| 17 | Développement d'activités de sous-traitance des sous-produits apicoles à l'export (gelée royale, venin d'abeille, propolis et pollen), 5 promoteurs | Au moins de 3 postes d'emploi sont créés par unité, soit 15 nouveaux emplois créés |
| 18 | Formation/ Assistance de femmes à la conception de nouveaux produits tels que les cosmétiques ou la cosmétofood | 10 nouveaux projets employant chacun au moins 2 personnes, soit 20 emplois nouvellement créés |
| 19 | Formation de jeunes filles/ femmes aux métiers artisanaux liés à l'apiculture | Au moins 1 poste d'emploi par projet soit 10 emplois nouvellement créés |
| 20 | Assistance, sur place, à la fabrication de cire gaufrée de bonne qualité | 10 nouveaux emplois créés (personnel et ouvriers) |
| 21 | Assistance et appui à la fabrication de ruches, cadres... | 6 nouveaux emplois créés (3 menuisiers + 3 apprentis) |

| | | |
|----|--|--|
| 22 | Appui à 10 opérateurs (OPAs et Startup), à raison de 2 unités par an, pour améliorer l'extraction et conditionnement du miel valorisant la qualité | Au moins 1 poste d'emploi par projet soit 10 emplois nouvellement créés |
| 23 | Assistance à la maîtrise des processus d'extraction et de conditionnement du miel au profit de gros apiculteurs | Au moins 1 poste d'emploi par projet, soit 10 emplois nouvellement créés |
| 24 | Établissement d'un business-plan en vue de la création d'un laboratoire d'analyse | - |
| 25 | Appui à la création d'un laboratoire d'analyse | Au moins 7 nouveaux emplois créés (chef de laboratoire, 2 techniciens de laboratoire, 2 aides-préparateurs, et 2 agents de bureau) |
| 26 | Accompagnement des adhérents des OPAs (SMSA et GDA) à la certification bio, au profit de 10 apiculteurs /an | Au moins 1 nouveau poste d'emploi par entreprise soit 10 emplois nouvellement créés |
| 27 | Établissement d'une marque collective ou relance du processus de certification AOC | Au moins 1 poste d'emploi crée pour la gestion et la commercialisation |
| 28 | Création d'une unité d'emballage et d'étiquetage (produits de terroirs, y compris les produits apicoles) | 3 postes créés (2 spécialiste en design/ étiquetage/ emballage + 1 ouvrier) |
| 29 | Intégration des produits apicoles dans le secteur de l'écotourisme | Au moins 2 nouveaux postes d'emploi créés (animateurs) |
| 30 | Consolidation des GDA (7) et de SMSAs(3) existants ou en voie de création | Au moins 2 nouveaux postes d'emploi créés (gestionnaires) |
| 31 | Appui au fonctionnement des OPAs dans une perspective d'améliorer les services rendus aux adhérents | |
| 32 | Accompagnement des acteurs et opérateurs de la filière, par un expert spécialiste, pour la mise en œuvre d'une plateforme spécifique ou Cluster CdV Apiculture | |
| 33 | Encouragement de la coopération durable entre professionnels tels que GIE | |
| 34 | Encouragement du lobbying des apiculteurs pour défendre leurs intérêts | |
| 35 | Conclusion de conventions entre OPAs et Institution de microfinance | |
| 36 | Élaboration et diffusion d'un guide des Bonnes Pratiques Apicoles (BPA) | |
| 37 | Perfectionnement d'un groupe de 10 formateurs et conseillers spécialisés (ou expérimentés) en apiculture | Au moins 5 emplois consolidés/ créés |
| 38 | Organisation de 3 voyages d'échange (1 voyage/ an) organisé dans une région mellifère d'un autre pays, au profit de 15 acteurs clés | |
| 39 | Mise en place d'un réseau de 15 ruchers pilotes (20 ruches x 15 ruchers) | Au moins 15 emplois consolidés/ créés |
| 40 | Appui à l'acquisition d'une unité pédagogique mobile | Au moins 1 emploi crée (chauffeur) |
| 41 | Identification des besoins et élaboration de 4 Plans de formation adaptés aux divers acteurs (GDA, SMSA, apiculteurs et jeunes promoteurs) | |

| | | |
|----|---|--|
| 42 | Formation et accompagnement pour les porteurs de projets spécialisés (Gelée royale, pollen, propolis, venin d'abeille...) | Au moins 10 emplois consolidés/ créés |
| 43 | Formation qualifiante de jeunes aux métiers liés à la CdV Apiculture (menuiserie, entretien, peinture de bois, fixation du fil sur cadres...) | 15 nouveaux emplois créés |
| 44 | Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour le développement durable de l'apiculture en Tunisie | |
| | Impact en termes d'emploi | Création de plus de 158 nouveaux emplois (sur 4 ans) Consolidation de plus de 280 emplois existants |

4. RECOMMANDATIONS

Les Projets de développement des filières agricoles et alimentaires révèlent une importance capitale en matière de structuration et de durabilité. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation des projets. Ces derniers sont des projets complexes à financer du fait des multiples champs d'action qu'ils peuvent couvrir, de la diversité des acteurs qu'ils mobilisent et de leur durée de mise en œuvre.

Chaque projet devrait être co-construit et partagé par les acteurs du territoire, et viser à favoriser le développement local, inclusif et durable de l'agriculture et la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Il devrait être coordonné dans le cadre d'une stratégie globale et transversale (cf. Plan de développement régional) visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture et préserver l'environnement naturel.

Le projet de développement de la CdV apiculture pourrait être un projet fédérateur, structurant et soutenu par un effort financier adéquat. Il devrait être fondé sur la mutualisation des expériences et des résultats des projets passés et exigera des efforts considérables et continus.

Au regard de la nécessité de durabilité, on devrait chercher à fédérer les institutions publiques, les collectivités locales, les associations, les groupements de producteurs (GDA et SMSA), et associer les privés (commerçants, entreprises, Startup, etc.). Pour ce faire le plan d'action devrait être élaboré de manière concertée avec l'ensemble des opérateurs économiques et des acteurs du territoire forestier (Fernana, Ain Soltane, Ain Draham, Tabarka...) et répondre à l'objectif de structuration et de consolidation de CdV apiculture territorialisée.

Le projet doit aboutir à la conception et la réalisation des solutions pratiques aux problèmes des acteurs locaux. Son éligibilité est tributaire de sa pertinence, sa faisabilité (technologique et économique...), la complémentarité, la synergie entre les différents intervenants dans le projet et son impact socio-économique.

Le développement des CdV apicoles pourrait faire l'objet d'un programme spécifique mis en œuvre par l'ODNO et soutenu conjointement par l'OEP et par une association interprofessionnelle (Plateforme, cluster ou groupement régional apicole et environnemental GRAE). Un comité technique apicole rassemblant les meilleures compétences au niveau régional (services techniques spécialisés de l'ODNO, CRDA, OEP, APIA, et autres institutions publiques et organisations professionnelles) pourrait être chargé du suivi de l'exécution du plan d'action décidé au niveau régional.

Pour réussir la mise en œuvre du projet, et du fait de la complexité de la CdV apiculture, est recommandé intégrer au sein de l'équipe un spécialiste de l'apiculture et qui connaît la région, les acteurs et qui un réseau professionnel lui permettant de faire face à la réalité du terrain.

Le montage des budgets, la recherche de partenaires financiers et élaboration d'une stratégie de financement adaptée sont d'autant plus nécessaires dans le cadre d'un tel projet « complexe » qui englobe différents types d'actions et de porteurs de projets et nécessite des formes de financement diverses.

Les différentes formes de financement et les recommandations qui suivent ¹⁷ ont pour objectif de guider et d'orienter le Groupe Thématique (GT), les différents acteurs (porteurs de projets, techniciens des institutions publiques, OPAs, conseiller...) dans leur recherche de financements publics et/ou privés pour la mise en œuvre du Plan d'action.

L'avantage de l'apiculture est de toucher un bon nombre de domaines dits d'intérêt général (social, économique, scientifique, préservation de l'environnement naturel...).

Outre le fond IRADA, des subventions peuvent être mobilisées auprès de nombreuses institutions publiques dans différents champs de politiques publiques : agriculture, environnement, aménagement du territoire, économie, santé, social, culture, tourisme, etc.

Pour chacune des actions à mener, il est important d'avoir une vision des partenaires financiers potentiels et des différents dispositifs d'aides mobilisables :

¹⁷ Inspirés du cadre stratégique commun à tous les grands fonds européens (FEDER, FSE, FEADER 2014-2020); et des projets de développement territoriaux.

- 1- L'autofinancement sur fonds propres peut prendre la forme de mise à disposition de temps de travail (ex. animation de la stratégie et de la mise en œuvre du Plan d'action) et/ou d'investissement (ex. études complémentaires). Ceci nécessite une véritable volonté politique régionale et un bon savoir-faire administratif.
- 2- Les financements publics et les subventions : Les subventions allouées par les institutions publiques en vue de financer une activité d'intérêt général, au profit des bénéficiaires (entreprise, Startup, association, OPA, ou personne) peuvent être mobilisées auprès de nombreux acteurs : Gouvernorat, Municipalité et ministères (agriculture, environnement, aménagement du territoire, économie, santé, social, culture, tourisme, etc.). (cf. appels à projets existants ou à venir lancés par la région et de divers départements ministériels : MARHP, MALE, MFFE, MIDCI...)
- 3- Les différentes formes de Prêts : prêts à taux zéro, prêts à taux préférentiel, prêts d'honneur (accordés au créateur par des réseaux d'entrepreneurs) ;
- 4- Les établissements financiers (Banques et Institutions de microfinance) peuvent investir au capital d'entreprises, octroyer des prêts à des porteurs de projet d'installation, de création d'activité ou de développement ; à condition que le projet financé soit rentable économiquement.
5. Les financements privés :
 - Le mécénat (but philanthropique) sous ses différentes formes et les fondations d'entreprises ou ONG. Pour en bénéficier, le projet doit être qualifié d'intérêt général, et répondre à trois critères : gestion désintéressée, but non lucratif et non destiné au sponsoring ou le parrainage relevant d'une démarche « commerciale » en vue d'en retirer un bénéfice (image...), peuvent être utiles pour financer des manifestations telles que les foires....
Le mécénat, et le sponsoring s'inscrivent le plus souvent dans le cadre de la RSE¹⁸.
 - Le financement participatif (crowdfunding) ¹⁹, à partir du moment où le projet est porteur de valeurs spécifiques susceptibles de susciter l'adhésion d'un grand nombre de personnes physiques ou morales.
6. Les appuis des partenaires (bailleurs de fonds à identifier): les partenaires du projet peuvent mobiliser des financements et/ou des compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre de la démarche.

Recommandations sur la mobilisation et la fédération des parties prenantes et sur la démarche à adopter pour mobiliser des financements pour la mise en œuvre du plan d'action :

Identifier en interne les leviers activables sur l'apiculture, évaluer les atouts et les contraintes et connaître les compétences institutionnelles qui permettent d'agir le plus efficacement, ainsi que les dispositions juridiques sur le droit à agir dans tel ou tel aspect particulier.

Définir les besoins et les priorités et être clair sur le soutien recherché (bien définir les propositions), solliciter des financements en cohérence avec l'esprit du projet et pouvant couvrir tous les champs de financements envisageables/ priorités ;

Mobiliser et fédérer les parties prenantes (institutions publiques, organismes professionnels, techniciens, acteurs et élus, bailleurs de fonds...) sur les questions alimentaires (produits de terroirs), environnementales et de création d'emplois.

Plus le portage politique du projet de développement de la CdV apiculture au sein des collectivités locales est fort, plus le budget alloué à la mise en œuvre du plan d'action pourra être important (diversification des sources de financements ...).

L'implication des apiculteurs et leurs organisations représentatives (URAP...) dans la démarche sont déterminantes pour parvenir à démultiplier la mise en œuvre d'actions. En jouant au mieux son rôle de pilote animateur-coordonateur, le porteur de projet (institution, plateforme multiacteurs ou cluster...) peut donc parvenir à mobiliser les moyens humains, techniques et financiers des parties prenantes au bénéfice du projet : pour ce faire, la création d'espaces de dialogue, d'échanges et de concertation avec l'ensemble des acteurs d'une part, et la mise en place d'outils de sensibilisation et de communication d'autre part,

¹⁸ RSE : Responsabilité sociétale des Entreprises.

¹⁹ Le financement participatif est un mode de financement de projets par le public : il permet de récolter des fonds (prêt, don, investissement) généralement de faibles montants auprès d'un large public en vue de financer un projet. Mais en Tunisie, il n'existe pas encore un cadre légal permettant la protection des intérêts des différents intervenants ainsi que le champ d'action de ce genre de financement. L'évolution de la réglementation devrait concerner tout l'écosystème et notamment les systèmes financiers traditionnels.

sont primordiales. Cela permettra de susciter l'adhésion et la participation d'un maximum d'acteurs à la démarche.

« Vendre le projet » : pour rechercher les financements d'un projet, il faut un concept, des objectifs, un message, des cibles. Le document de présentation du projet doit être bien élaboré tant sur le plan contenu (présentation et justification du projet, problème à résoudre ou objectifs à atteindre, budget, retombées potentielles, bénéficiaires, plan de communication prévu, partenaires du projet, nature des contreparties ou prestations proposées aux financeurs, retour sur investissement ...) que sur le plan forme (charte graphique, style alerte...).

-Repérer les financements potentiellement mobilisables. La recherche de financement s'organise sur le long terme et ne se fait pas en urgence. Donc il est utile de faire de la veille sur les financeurs privés et publics, repérer comment d'autres expériences similaires sont financées, prospecter et rencontrer les financeurs pour comprendre leurs objectifs et leurs modes de décision ;

Pérenniser les partenariats financiers : il est important d'intégrer, au-delà de la mobilisation ponctuelle de financements, la nécessité d'engagement de partenariats financiers durables au vu de la diversité des actions à mener qu'il faut rendre lisible aux financeurs ; et de la durée de mise en œuvre du projet qui généralement va s'étendre sur plusieurs années, ce qui sous-entend des besoins de financement échelonnés dans le temps.

Une vigilance doit être accordée aux points suivants :

- Prendre la mesure de la transversalité et des spécificités de l'apiculture

À chacun des grands champs de l'apiculture (forêt, PAMs, cultures, commerces...) correspondent un système d'acteurs, des pouvoirs, des normes, des pratiques et des marchés différents. Afin de construire la légitimité et la coordination et finalement mobiliser des financements pour mettre en œuvre le projet, il est donc important, au tout début de la démarche :

d'organiser des échanges réguliers entre institutions et organisations, pour fédérer les acteurs, techniciens, élus... autour du projet ;

d'identifier tous les partenaires potentiels et d'aller à leur rencontre, afin d'impliquer au mieux les acteurs intéressés.

- Associer une volonté politique forte à une gouvernance multiacteurs ouverte aux règles définies

On doit chercher un bon équilibre entre ouverture aux acteurs et affirmation d'une volonté politique publique. Il est impératif de fixer les règles du jeu au démarrage de l'élaboration du plan d'action pour ne pas laisser se développer les illusions ou s'enliser les échanges. Pour ce faire il s'agit à la fois : i) de s'assurer d'une implication des parties prenantes ; ii) et de chercher à convaincre les acteurs du territoire de s'associer à la démarche.

- Conduire des analyses en continu de manière progressive et cohérente

Ces analyses permettront d'identifier les compléments nécessaires que l'on initiera au gré des besoins des différentes étapes de la mise en œuvre. Et on n'oubliera pas d'évaluer les résultats des actions passées pour guider les choix présents.

- Pallier les limites des démarches participatives

Comme les forums et les journées d'information peinent à rassembler toutes les catégories d'acteurs, on cherchera à :

développer des modalités d'animation adaptées aux acteurs économiques peu présents dans ces journées ;

associer la population locale en menant une démarche de concertation solide et multiformat (focus group, ateliers, etc.), pour ne pas cantonner la représentation des apiculteurs aux seules OPAs et associations de la société civile ;

prendre de la distance, avoir du recul en s'entourant par exemple de personnes-ressources extérieures au territoire ou de quelques acteurs de territoires limitrophes.

- Articuler « discours », ressources territoriales et actions pilotes

On aura intérêt à valoriser les ressources existantes ou à révéler. Cela permet d'adapter le projet aux spécificités du territoire forestier (potentiel écotouristique...). La conduite de quelques actions pilotes en parallèle crédibilisera la démarche de fédération et de recherche de financement.

- Mieux préciser les engagements des partenaires et le financement des actions

La raréfaction des ressources budgétaires et les leçons des expériences passées de coopération et de partenariat devraient conduire à chercher à mieux préciser les engagements des partenaires et le financement des actions du projet.

- Installer la gouvernance en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation

Il semble indispensable d'installer une instance légitimée à même de conduire la mise en œuvre concrète du projet et de veiller à son suivi et évaluation. On évitera un morcèlement de la gouvernance au gré des commissions et des « lobbys ».

- Communiquer tout au long des phases de la mise en œuvre du projet

La co-construction d'un plan d'action ambitieux oblige le porteur de projet à communiquer régulièrement avec les partenaires, élus locaux, les acteurs et leurs représentants.